

MISSION 300
#PoweringAfrica

**COMPACT
ENERGETIQUE
DE LA
REPUBLIQUE
DU
CAMEROUN**



Préambule

La République du Cameroun a élaboré un Compact Énergétique National, en tenant compte des exigences des documents stratégiques de développement du secteur de l'électricité ainsi que des outils de facilitation d'investissement du pays. Ce Compact se veut être non seulement un engagement pour l'Etat du Cameroun mais, désormais une feuille de route de développement des infrastructures énergétiques durables garantissant l'accès des populations et des opérateurs économiques à une énergie propre pour le développement industriel et la cuisson propre. Ce Compact national pour l'énergie a été élaboré à travers de vastes concertations et consultations avec divers acteurs, y compris les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile, afin de favoriser des partenariats essentiels à la réalisation des objectifs ambitieux du Compact. Reconnaissant que la réussite nécessite un renforcement des capacités et d'importants efforts collectifs, le gouvernement de la République du Cameroun appelle les partenaires de développement, les philanthropes, le secteur privé et la société civile à se joindre à ce parcours transformateur pour accélérer l'accès à l'énergie et contribuer à mobiliser 12.5 milliards USD de financements supplémentaires, dont 6.5 milliards provenant du secteur privé.

Ce Compact Énergétique National vise à accélérer le rythme d'accès à l'électricité et à la cuisson propre, respectivement de 5% et 12,5% chaque année jusqu'en 2030, portant le taux d'accès à l'électricité à 100 % et celui aux solutions de cuisson propre à 40%, soit environ 33,5 millions de personnes pour l'électricité et 13,4 millions pour la cuisson propre.

Pour ce faire le Cameroun s'engage à accroître la part des énergies renouvelables dans la production de l'énergie en favorisant à la fois le développement des centrales intégrées et les centrales hors réseau, les hybridations et les effacements des centrales thermiques isolées ou raccordées au réseau d'ici 2030.

Le Cameroun s'engage à mettre en place une stratégie nationale pour améliorer l'efficacité énergétique dans les secteurs industriel, résidentiel, bâtiments et services, des transports, dans la perspective de réduire l'intensité énergétique nationale de 2,65%¹ chaque année, portant à 16.9% la réduction en 2030. Le secteur privé aura une place de choix dans l'atteinte de ces objectifs à travers des facilitations mises en place par le Gouvernement dans les secteurs de la production, du transport, de la distribution d'électricité, ainsi que dans les Énergies Renouvelables Distribuées (ERD), la cuisson propre et l'efficacité énergétique.

Pour la République du Cameroun, le Compact énergétique se veut être une boussole qui vise particulièrement à

augmenter, la qualité et la quantité d'énergie fournie aux consommateurs, améliorer la stabilité annuelle de l'accès à l'électricité et en mobilisant environ 12,5 milliards de dollars US soit un investissement total d'environ 7 751 milliards de CFA. Cet investissement couvrira la mise en œuvre des infrastructures de production et les réseaux de transport et de distribution, la réhabilitation des infrastructures existantes, les réformes stratégiques et autres activités nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Un plan d'action circonscrit dans le temps est inclus dans le Compact. Ce plan d'action décrit les réformes et les initiatives à mettre en œuvre à travers cinq piliers qui à savoir : (a) réhabiliter et étendre les infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité à des coûts compétitifs ; (b) tirer parti de l'intégration régionale accrue ; (c) adopter les énergies renouvelables décentralisées (ERD) et les solutions de cuisson propre, incluant une politique de substitution par le charbon écologique, le gaz et l'électricité ; (d) promouvoir la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires ; (e) garantir des services publics d'électricité financièrement viables, privilégiant la sécurité énergétique et la fourniture d'une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre.

Reconnaissant que le succès de l'implémentation du compact nécessite des efforts collectifs, le Gouvernement du Cameroun appelle les partenaires au développement,

¹ SEforAll



le secteur privé et la société civile à se joindre à cette volonté de transformation du secteur afin d'accélérer l'accès de tous à l'énergie.

En Sommes, Le Gouvernement de la République du Cameroun s'engage à mettre en œuvre le plan d'action du Compact Énergétique pour améliorer les conditions de vies des populations, favoriser le développement de l'industrie locale et tirer profit de l'intégration régionale par la fourniture d'une énergie, fiable, durable et propre non seulement pour son développement économique endogène mais aussi celui de la sous-Région Afrique Centrale.



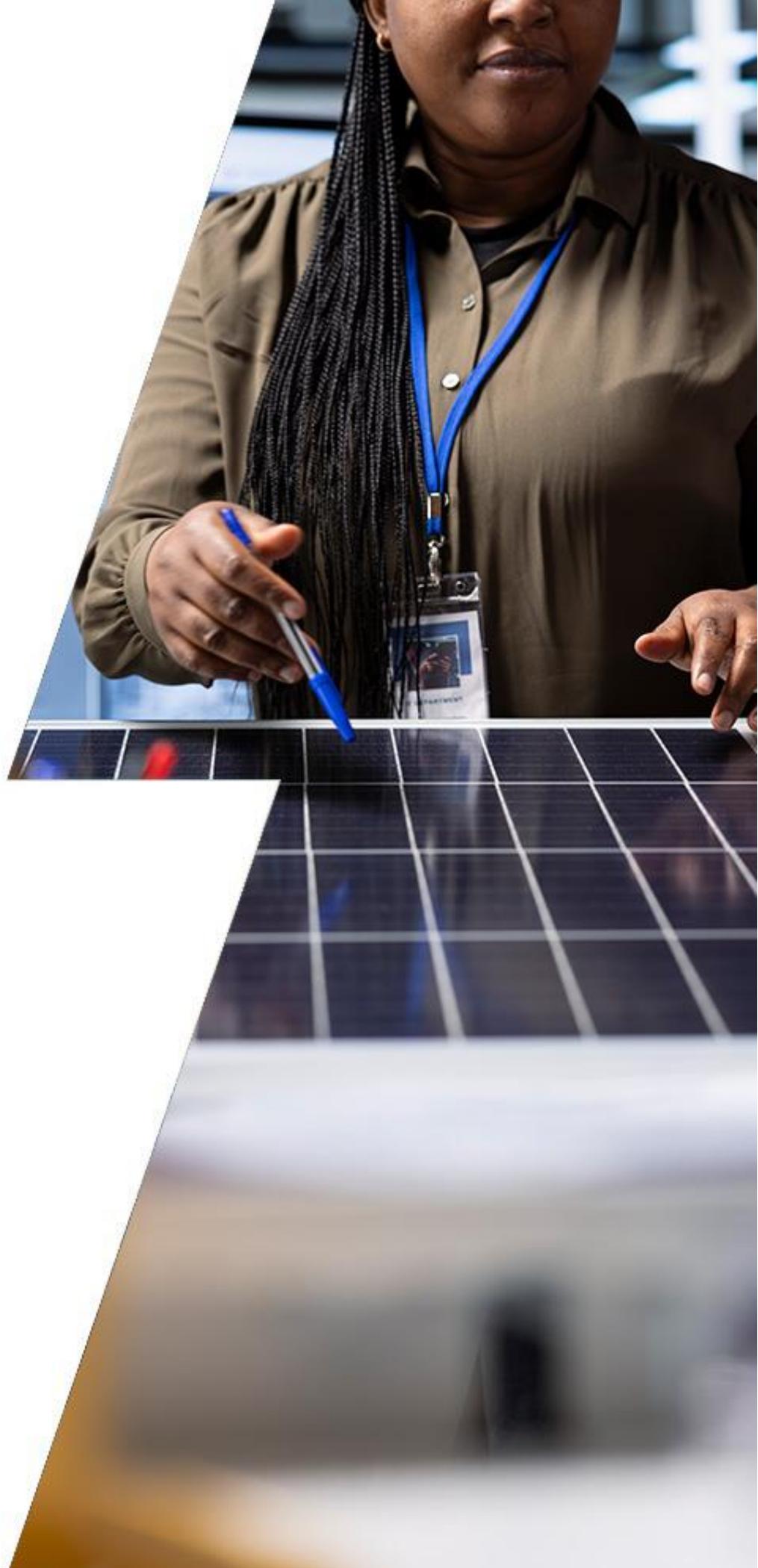
Sommaire

1. DECLARATION D'ENGAGEMENT	4
2. OBJECTIFS ET PLAN D'ACTION	11
2.1 Objectifs	12
2.2 Plan d'action	13
3. APERÇU ET DEFIS DU SECTEUR DE L'ENERGIE	33
3.1 Aperçu du pays et du secteur	34
3.2 Etat actuel et défis	36
ANNEX I ACTIVITES EN COURS ET SOUTIEN DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT	44
ANNEX II MESURE DES INDICATEURS CLES	50
ANNEX III CADRE RÉGLEMENTAIRE DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ AU CAMEROUN	53
ANNEX IV LISTE DES ACRONYMES	55



1

Declaration D'engagement



Le Gouvernement de la République du Cameroun s'engage à transformer son paysage énergétique et à accélérer l'accès à l'électricité afin de fournir une énergie fiable, abordable, inclusive, durable et propre à la majorité de la population et aux opérateurs économiques. Cet engagement constitue un catalyseur essentiel pour le progrès social, économique et environnemental du pays. À cette fin, le Gouvernement s'est fixé les objectifs suivants :

- Fournir l'accès à l'électricité à environ 8 millions de personnes supplémentaires et aux industriels, d'ici 2030, faisant passer le taux d'accès national à 100 % contre 74% en 2025 ;
- Porter à 40% le taux d'accès à la cuisson propre d'ici 2030, contre 23,4% en 2022², permettant ainsi à 1,7 millions de personnes supplémentaires chaque année d'accéder à des alternatives énergétiques tels que le GPL, le charbon écologique, l'électricité et le biogaz, réduisant la dépendance au bois-énergie.
- Mettre en place un environnement favorable pour accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet de production électrique à 10% à l'horizon 2030³,
- Mettre en place une stratégie nationale pour améliorer l'efficacité énergétique, dans la perspective de réduire l'intensité énergétique nationale de 2,65% chaque année, portant à 16.9% la réduction en 2030 ;
- Poursuivre le développement des infrastructures de production pour accroître l'offre en énergie et atteindre 3000 MW de capacité installée
- Poursuivre le vaste programme de remise à niveau du réseau de transport de l'électricité ;
- Poursuivre le développement des ouvrages de transport devant contribuer à l'interconnexion avec les pays voisins dès 2028 ;
- garantir l'équilibre financier du secteur
- Créer un environnement favorable à la participation du secteur privé, afin de mobiliser **6,4 milliards de dollars** d'investissements privés,
- Renforcer la prise en compte des aspects genre dans la planification, le développement et la mise en œuvre infrastructure d'énergie ;
- Poursuivre ses efforts de décarbonisation de son secteur de l'électricité ;
- lancer une stratégie nationale de numérisation du secteur de l'énergie, tout en mettant en œuvre dès 2026 des actions prioritaires.

² ECAM 5

³ CDN

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement de la République du Cameroun est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour remédier aux goulots d'étranglement le long de la chaîne de valeur énergétique, conformément au Plan d'action indiqué dans le présent Compact Énergétique National. À cet effet, le Gouvernement de la République du Cameroun s'engage à :

PILIER I REHABILITER ET ETENDRE LES INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES A DES COUTS COMPETITIFS

Pour guider les investissements publics et privés, le Gouvernement s'engage à adopter d'ici la fin d'année 2026 les documents stratégiques et les politiques du secteur de l'électricité en s'appuyant sur le Plan de Redressement du Secteur de l'Électricité et son Plan d'investissement prioritaire (adopté en 2023), qui a déjà identifié les plans d'expansion de la production, du transport et de la distribution d'électricité pour le pays d'ici 2030.

Il s'agira notamment de l'élaboration des livrables suivants:

- une politique énergétique, définissant des politiques claires pour les projets de production, de transport, de distribution et de commercialisation d'électricité. S'agissant particulièrement de la commercialisation, un accent sera mis sur la définition d'une politique tarifaire en fonction de la typologie des clients en tenant compte des spécificités des mini-grids situés dans les zones rurales ;
- un Plan Directeur de production, transport et distribution de l'électricité à moindre coût qui permettra d'actualiser et de mettre en cohérence les différentes études et documents stratégiques, notamment l'étude de l'évolution offre/demande, l'étude du marché sous régional et les questions de sauvegarde environnementale ;
- une stratégie nationale d'électrification qui permettra d'évaluer les besoins électriques assortis d'un plan d'actions pour l'électrification des zones urbaines et rurales, à travers des solutions techniques d'électrification moins onéreuses et durables ;
- un Plan Directeur des Energies renouvelables qui constituera le document de référence et d'orientation des investissements dans le domaine des énergies renouvelables
- une loi révisée régissant le secteur de l'électricité et les textes règlementaires associés. Elle prendra en compte



entre autres la restructuration de l'activité transport de l'électricité avec une ouverture au financement à partenariat Public Privé ;

- une loi relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables qui permettra de fixer sur le plan légal les règles techniques et les incitations spécifiques requises dans ce domaine, les titres plus appropriés pour les mini-réseaux et les installations solaires autonomes
- une stratégie nationale de numérisation du secteur de l'énergie, tout en mettant en œuvre dès 2026 des actions prioritaires dans les domaines suivants : planification géospatiale de l'accès, digitalisation du suivi des projets d'électrification, coordination des infrastructures passives énergie-fibre, et préparation à l'intégration de solutions intelligentes.

Ces instruments qui seront désormais une boussole dans la planification des actions du secteur permettront de :

- anticiper les besoins en matière d'infrastructures de production, transport et de distribution d'électricité, en vue de raccorder les consommateurs ;
- Privilégier la mise en place des mécanismes fluides de passation des marchés, transparents
- développer les nouvelles infrastructures énergétiques
- réduire les coûts de production et donc les subventions au secteur ;
- développer un tissu industriel et un contenu local répondant aux besoins en infrastructures du secteur ;
- Cartographier l'ensemble du secteur pour un meilleur déploiement des solutions.

Pour réduire les coûts d'exploitation des centrales thermiques, notamment les charges liées au combustible, et mitiger le risque hydrologique des centrales hydroélectriques pendant la période d'étiage, le Gouvernement s'engage d'ici 2027 à poursuivre l'hybridation au solaire des centrales thermiques et hydroélectriques.

PILIER II

TIRER PARTI DES AVANTAGES D'UNE INTEGRATION REGIONALE ACCRUE

Le Gouvernement de la République du Cameroun réaffirme son ambition de devenir un pays exportateur de l'électricité à l'horizon 2030, en renforçant les interconnexions électriques, en facilitant le transit des énergies et en augmentant les exportations vers d'autres pays.

Le Cameroun est le 3e potentiel d'hydroélectricité en Afrique subsaharienne. De ce fait, l'électricité pourrait faire partie des produits d'exportation du pays..

À cet effet, Le Gouvernement de la République du Cameroun s'engage à poursuivre le développement des infrastructures de production et de transport pouvant contribuer à l'interconnexion avec les pays voisins.

Le Gouvernement s'engage ainsi à accélérer la réalisation de l'interconnexion électrique vers le Tchad, le Nigéria, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et la République Centrafricaine, à travers le développement des réseaux de transport et de distribution avec les pays concernés.

Conscient de sa position géostratégique, le Cameroun s'engage à faciliter l'interconnexion entre le Pool Énergétique d'Afrique de l'Ouest et le Pool Énergétique d'Afrique Centrale.

Dans la même vision, le Gouvernement s'engage à contribuer d'ici 2027 à la mise en place d'une tarification harmonisée du transport de l'énergie électrique au sein du Pool Énergétique de l'Afrique Centrale (PEAC).

PILIER III

ADOPTER LES SOLUTIONS ERD ET DE CUISSON PROPRE POUR UN ACCES ABORDABLE

Le Gouvernement reconnaît l'importance d'investissements intensifs dans les solutions d'électrification hors réseau pour atteindre ses objectifs en matière d'accès à l'électricité. Il s'engage à :

- élaborer, d'ici fin 2026, un Plan d'Actions pour l'Électrification Hors Réseau (PAEHR). Ce plan d'action permettra de déterminer les zones propices à l'électrification hors réseau, d'identifier les acteurs et définir leurs rôles ;
- promouvoir les usages productifs de l'énergie dès 2026 à travers le développement des programmes qui combinent accès à l'énergie et développement local, la mise en place des politiques incitatives pour les entreprises adoptant les technologies énergétiques efficaces, le développement des réseaux électriques fiables et accessibles, notamment dans les zones rurales, pour permettre le développement d'activités économiques, le renforcement des capacités locales, la création des mécanismes de financement spécifiques, la sensibilisation et la démonstration des bénéfices économiques via des projets pilotes;
- Augmenter de 10 % du pourcentage de femmes employées dans la population active, à des postes de direction et à des postes techniques dans le secteur de l'énergie d'ici 2030.
- mettre en place la commission nationale de promotion des énergies renouvelables. Cette instance sera chargée de promouvoir les énergies renouvelables,



- proposer les politiques, accompagner les porteurs de projets, sensibiliser les populations d'ici 2027;
- mettre en place un cadre réglementaire pour encourager les opérateurs privés dans la distribution des kits solaires et autres systèmes solaires autonomes dans les zones rurales à très faible densité de population.
- mettre en œuvre une plateforme numérique de suivi statistique de l'accès à l'électricité et à la cuisson propre d'ici fin 2026 ;
- adopter des normes de qualité pour les équipements solaires afin de rendre les solutions hors réseau plus fiables d'ici fin 2026 ;
- élaborer et adopter le code des mini réseaux d'ici fin 2026 pour faciliter la mise en œuvre des mini-réseaux à base d'énergies renouvelables à travers la mobilisation des financements privés;
- Capitaliser au profit des investisseurs dans le domaine des énergies renouvelables et de la cuisson propre, les incitations à l'investissement découlant de l'ordonnance n° 2025/002 du 18 07 2025 ;
- proroger, étendre, adapter et stabiliser les autres avantages fiscal-douaniers contenus dans les lois de Finances 2012 et 2024, au compact énergétique notamment aux équipements de cuisson propre afin de rendre plus abordables et accessibles ces solutions auprès des ménages à faibles revenus d'ici 2027 ;
- mettre en place un environnement favorable à l'émergence de petits entrepreneurs privés, notamment les développeurs des mini-réseaux, les distributeurs des kits solaires et autres systèmes solaires autonomes dans les zones rurales à très faible densité de population d'ici 2027 ;
- Augmenter de 10 % du pourcentage de ménages dirigés par des femmes et d'entreprises détenues ou dirigées par des femmes ayant accès à l'énergie, à des technologies de cuisson propres et à des usages productifs d'ici 2030;
- promouvoir son immense potentiel en petite hydroélectricité à travers la mise en œuvre d'un programme pilote de développement de 50 petites centrales hydroélectriques, qui contribueront à réduire les coûts de combustible des centrales thermiques isolés ; de fournir de l'électricité aux zones non couvertes ; de stabiliser les tensions en bout de réseau tout en contribuant à l'offre de production nationale. Ce programme d'ici 2030 devra aboutir au développement de 25 petites centrales hydroélectriques ;
- hybrider d'ici 2030, les 06 centrales thermiques isolées du concessionnaire public en intégrant des sources renouvelables (solaire et petite hydroélectricité) ;

Reconnaissant l'impact de la cuisson propre sur l'environnement ainsi que sur les conditions de vie des populations et en s'appuyant sur le Plan de Redressement du Secteur de l'Électricité ainsi le prospectus d'investissement de l'initiative SEforAll, le Gouvernement s'engage à :

- adopter d'ici fin 2026 un document de stratégie nationale de la cuisson propre avec un plan d'actions permettant d'orienter, coordonner et accélérer la transition vers les solutions de cuisson plus propres, durables et accessibles, réduisant ainsi le niveau de déforestation et améliorant la santé et le bien-être des populations à travers la création des emplois, la réduction des décès dus aux maladies respiratoires causées par la fumée ainsi que le temps de collecte du combustible solide ;
- mettre en place d'ici 2026, des exonérations douanières pour les équipements de production industrielles des biocombustibles tels que le charbon écologique, les pellets et le biogaz ;
- dès 2027 mettre en œuvre, avec la participation du secteur privé, les programmes suivants : (i) diffusion du GPL, (ii) diffusion des foyers améliorés et de charbon écologique, (iii) diffusion du biogaz, (iv) diffusion des méthodes écologiques de carbonisation et de transformation de la sciure de bois, (v) organisation de la filière bois-énergie.
- le Gouvernement s'engage à adopter d'ici fin 2027 un document de politique ressortant le Programme National de Maîtrise de l'Energie (PRONAME) ainsi que ses instruments stratégiques et opérationnels de mise en œuvre qui permettront de réduire les pertes dans toute la chaîne de valeur de l'énergie. Il sera également question de mettre en œuvre les projets d'efficacité énergétique dans les secteurs industriel, des services, des transports, résidentiel et système électrique.

PILIER IV
INCITER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE POUR MOBILISER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES

Reconnaissant le rôle crucial du secteur privé dans la mobilisation des ressources et pour encourager sa participation dans le secteur de l'électricité :

- le Gouvernement s'engage à lever les fonds auprès de ses partenaires à travers des dons, des subventions, des Partenariats Publics-Privés et des prêts concessionnels pour le développement et la construction des ouvrages de production, de transport et de distribution de l'électricité pour la période 2025 – 2030 ;



- le Gouvernement s'engage à identifier et à lever les obstacles liés aux investissements privés dans la production, le transport et la distribution d'électricité. Il poursuivra activement la création d'un environnement favorable, notamment en mettant en place des mécanismes de financement innovants. Lesdits mécanismes intégreront les instruments de garantie nécessaires à la réduction des coûts et des risques des projets rentables, afin de lever et de sécuriser les 12.5 milliards de dollars américains nécessaires pour le redressement du secteur de l'électricité à l'horizon 2030 ;
- le Gouvernement s'engage d'ici fin 2026 à mettre en place un cadre réglementaire incitatif pour la production et le recyclage locale des équipements électriques ;
- le Gouvernement s'engage d'ici la fin de l'année 2026, à proposer un cadre réglementaire incitatif clairement défini pour le développement et l'exploitation des infrastructures connectées au réseau national ainsi qu'aux mini-réseaux off-grid gérés par le secteur privé, incluant les aspects liés à l'obtention des titres et aux tarifs.
- l'Etat envisage d'exploiter les dispositions du cadre réglementaire existant sur les Partenariats Publics Privés pour le financement des projets de transport, d'ici 2027.
- le Gouvernement s'engage à encourager la promotion de l'entrepreneuriat féminin à la transition vers des énergies propres afin de promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation économique, d'ici 2026.
- Reconnaisant l'existence des risques commerciaux et non commerciaux pouvant affecter la viabilité des investissements dans le secteur de l'énergie, l'Etat s'engage à mettre en place des mécanismes efficaces d'atténuation et de partage de ces risques afin de garantir un environnement attractif stable et transparent pour les acteurs publics et privés, à partir de 2026 ;
- Le Gouvernement s'engage à revoir les frais d'instructions des dossiers de demande de titre pour les opérateurs qui investissent dans les énergies d'ici 2026 ;

PILIER V

GARANTIR UN SECTEUR DE L'ELECTRICITE FINANCIEREMENT VIABLE QUI FOURNIT DES SERVICES FIABLES ET ABORDABLES

L'équilibre financier du secteur de l'électricité au Cameroun constitue un enjeu majeur, fragilisé par de multiples facteurs aussi bien endogènes, qu'exogènes (économique, financier et technique) :

Le Gouvernement s'engage à :

- restructurer la Société de distribution d'électricité d'ici fin 2026 : (i) finaliser le processus de rachat des actions d'Actis dans la société Eneo (2025) ; (ii) élaborer un diagnostic assorti d'un plan de redressement de la société de distribution d'ici février 2026 ; (iii) restructurer les dettes de l'entreprise (d'ici 2026).
- mettre en place un mécanisme efficace de recouvrement des factures d'électricité des entités publiques d'ici 2026 ;
- la Création d'un fonds de stabilisation des paiements, ou fonds de garantie pour sécuriser les flux en cas de défaut temporaire (Blended Fund), en 2026
- améliorer le rendement de distribution en investissant dans le segment distribution pour réduire les pertes techniques et non techniques afin d'atteindre un rendement de distribution de 90 % d'ici 2030 ;
- garantir l'équilibre financier du secteur en mettant en place un mécanisme efficace de recouvrement des recettes des opérateurs d'ici fin 2026 et mettre en œuvre les différentes actions et programmes en cours.
- élargir la base clientèle à travers la reconversion et la pose des nouveaux branchements.
- mettre en place une politique tarifaire d'ici fin 2026, afin de maîtriser les coûts, rentabiliser les investissements des opérateurs dans les zones isolées ;

Ces mesures visent à renforcer la viabilité financière du secteur, garantir un approvisionnement durable et attirer des investissements pour soutenir la croissance énergétique du pays.

Appel à partenariat

Le Gouvernement appelle les partenaires de développement, les fondations philanthropiques et le secteur privé à soutenir ses efforts pour mobiliser les fonds nécessaires, Afin de permettre à la République du Cameroun d'engager une transformation énergétique ambitieuse et d'accélérer l'accès universel à une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre. Cela contribuera à la création de Millions d'emplois et d'opportunités économiques pour toute la population. Ce Pacte jouera un rôle clé dans la croissance économique et



le développement du pays, ainsi que dans celui de la sous-région.

Les besoins en financement pour atteindre les objectifs du Pacte s'élèvent à 12,5 Milliards USD dont 6.4 Milliards USD reste à financer. Le tableau ci-dessous présente les besoins en financement par segment et les sources prévisionnelle de financement (public/privé) sur la période 2025-2030.



	Coût total en millions USD	Public (en millions USD)	Prêts concessionnel et Philanthrope (en millions USD)	privés (entreprise privée, Entreprise Locale Privées, Banque Locale) (en millions USD)
Production d'électricité	6667	667	2667	3333
Transport d'électricité	2399	240	360	1799
Distribution d'électricité	1551	465	1086	0
Mini-réseaux Hors réseau (centrales solaires, mini hydro dans les zones isolées)	1592	159	239	1194
Electrification hors Réseaux (kits solaires domestiques)	45	2	27	16
Cuisson propre	114	18	66	30
Efficacité Energétique dans le secteur de l'Electricité	106	21	85	0
Réformes sectorielles et renforcement des capacités	80	16	64	0
Total	12554	1588	4594	6372



2

Objectifs et Plan D'action



2.1

Objectifs

Cible de trajectoire	Cible annuelle réalisée entre 2017 et 2023	Rythme annuel ciblé entre 2025 and 2030	Taux ciblés en 2030
Augmenter l'accès à l'électricité	2% ⁴	5% pour atteindre l'accès universel en 2030	100% ⁵ (Total : 33 millions de personnes, Moyenne : 1,7 millions/an)
Augmenter l'accès à une cuisson propre	1% ⁶	12,5% (données officielles du MINEE)	40% (Total : 19,8 millions de personnes, Moyenne : 2,4 millions/an)
Accroître l'offre en énergie électrique	301.795 MW		3000MW ⁷ (198 MW/an)
Augmenter la part des énergies renouvelables	36.525 MW	1,4% ⁸ pour atteindre l'accès universel en 2030 et 5% ⁹	10% d'ici 2030
Augmenter le montant des capitaux privés mobilisés	1,04 milliards USD cumulés entre 2017 et 2023	1,185 milliards USD additionnels	5,924 milliards USD additionnels
Développer les Capacités de transit des interconnexions régionales	0	1000 MW de capacité de transit transfrontalière d'ici 2030	(Total : plus de 1000 MW ¹⁰ de capacité de transit) 1000 MW d'ici 2030
Améliorer l'efficacité énergétique		-2,65% ¹¹ d'intensité énergétique/an,	-16.9% (soit 400 Tep/milliards FCFA en 2030)
Rétablir l'équilibre financier du secteur	72% de recouvrement	3.6% (estimation officielle du MINEE) pour atteindre 90% de recouvrement en 2030	90%

⁴ Rapport Annuel de Performance du MINEE

⁵ SND30

⁶ Données World development Indicators

⁷ SND30

⁸ Evaluation SEforAll

⁹ Prévision PRSEC à l'horizon 2030, pour le solaire

¹⁰ Etude PIRECT

¹¹ Objectifs SEforALL



2.2

Plan d'action

Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
I. Réhabiliter et étendre les infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité à des coûts compétitifs	Adopter des documents stratégiques et politiques du secteur de l'électricité.	Plan de Développement du Secteur de l'Electricité (PDSE), Plan de Développement de l'Electrification Rurale (PDER), Plan de Redressement du Secteur de l'Electricité (PRSEC) et du le Plan Directeur d'Industrialisation (PDI). CDN, PNADER	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> adopter la politique énergétique nationale (2027) ; adopter les plans directeurs de production, transport et distribution de l'électricité ; mettre à jour les plans existants PDSE, PDER, PNADER <p>Plan d'actions</p> <p>2025</p> <ul style="list-style-type: none"> inscription des travaux d'élaboration desdits documents dans le budget d'investissement public 2026 ; <p>2026</p> <ul style="list-style-type: none"> recrutement des consultants pour : <ul style="list-style-type: none"> la mise à jour de la politique énergétique et des plans directeurs ; mise à jour des plans existants ; mise en place du Comité Interministériel chargé du suivi de la mise à jour des politiques et plans ; Elaboration des politiques et mise à jour des plans existants ; Soumission et validation des projets de politique et plans.
	Réviser la loi régissant le secteur de l'électricité et les textes réglementaires associés	Loi de l'électricité de 2011 et son décret d'application de 2012	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> réviser la loi sur l'électricité ; adopter la loi révisée ; signer les textes réglementaires associés. Intégrer dans la loi régissant le secteur de l'électricité des dispositions permettant le financement des projets transport en mode PPP <p>Plan d'actions</p> <p>2025</p> <p>inscription des travaux d'élaboration desdits documents dans le budget d'investissement public 2026.</p> <p>2026</p>



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
			<ul style="list-style-type: none"> révision de la loi sur l'électricité et élaboration des textes réglementaires associés ; mise en place d'un groupe de travail chargé de la révision de la loi et d'élaboration et des textes associés ; organisation des ateliers de consultation des parties prenantes sur des questions précises ; Soumission et validation des projets de loi révisée et textes réglementaires. <p>Premier trimestre 2027</p> <p>organisation du forum énergétique national pour l'appropriation desdits documents.</p>
	adopter une loi spécifique sur les énergies renouvelables et les textes réglementaires associés	Loi sur l'électricité de 2011 et le décret de 2012	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> élaborer une loi spécifique sur les énergies renouvelables ainsi que les textes réglementaires associés 2026 ; adopter la loi et les textes réglementaires associés 2027; <p>Plan d'actions</p> <p>2025</p> <ul style="list-style-type: none"> inscription des travaux d'élaboration desdits documents dans le budget d'investissement public 2026. <p>2026</p> <ul style="list-style-type: none"> recrutement des consultants pour l'élaboration de la loi et des textes réglementaires associés ; mise en place d'un comité interministériel d'élaboration de la loi et des textes associés ; organisation des ateliers de consultation des parties prenantes sur des questions précises ; <p>2027</p> <ul style="list-style-type: none"> Soumission et validation des projets de loi et textes réglementaires ; organisation du forum énergétique national pour la vulgarisation desdits documents
	hybrider les centrales thermiques et hydroélectriques connectées au réseau	Hybridation des centrales thermiques du RIN 30 MW et du RIS 0.5 MW	<p>Objectif : Hybridation des centrales thermiques et hydroélectriques d'ici 2030.</p> <p>Plan d'actions :</p> <p>2025 :</p>



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
			<ul style="list-style-type: none"> • inscription des études de faisabilité dans le budget d'investissement public 2026 ou à travers les dons ; <p>2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des études de faisabilité; <p>Dès 2027</p> <ul style="list-style-type: none"> • réalisation des travaux de construction des centrales solaires d'hybridation.
	Mettre en œuvre un Programme de réhabilitation des ouvrages existants et la construction des nouvelles infrastructures	PRRTERS, projet de réhabilitation de Songloulou, PATDHS, Étude de l'optimisation du potentiel hydro-électrique de la Sanaga.	<p>Dès 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les sources de production d'électricité : réaliser l'étude du potentiel géothermique national ; • Poursuivre la réhabilitation des ouvrages de production Hydro (SongLoulou 384 MW, Lagdo 72 MW), • Poursuivre la réhabilitation et la modernisation / digitalisation des réseaux de transport et de distribution. • Poursuivre le développement des ouvrages de transport et de distribution.
	Exécuter le Programme d'investissement en Transport : réhabilitations, Extensions, constructions de nouvelles lignes et postes, modernisation, renforcements, augmentations de puissance dans les postes	<p>Plan d'action prioritaire</p> <p>Plan de redressement du secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et achever les ouvrages permettant l'évacuation de l'énergie de Nachtigal au 1er semestre 2026 notamment <ul style="list-style-type: none"> * Les lignes 400 et 225kV Nyom-Nkolkoumou-Edéa-missolé-Ngodi Bakoko * les postes de Missolé, Extension poste Ngodi Bakoko, et Béon • Poursuivre la mise en œuvre des activités définies dans le plan prioritaire existant issue du plan de redressement du secteur de l'électricité • Poursuivre la mise en œuvre des projets de stabilisation et renforcement des réseaux électriques des villes et de Yaoundé (2026) et Douala (2029) et postes associés • Poursuivre les projets d'alimentation des infrastructures du Port autonome de Kribi (2028) • Démarrer les travaux d'alimentation des sites de développement miniers (grand Zambi ; Mini Martap..) 2026-2030 • Poursuivre les projets de modernisation des postes de transformation 2025-2030 • Poursuivre l'augmentation des capacités de transformation des postes existants 2025-2030 • Construction et extension de nouveaux ouvrages 2025-2030
	Redondance et maillage des réseaux de distribution urbains		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une brigade de lutte contre la fraude au sein du MINEE en 2026. (A) En 2027 • Construction des bâtiments de distribution dans les postes source



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
	<p>Modernisation des réseaux de distribution,</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre d'un smart grid comprenant l'AMI (Advanced Metering Infrastructure) ;</p> <p>Amélioration des rendements de distribution,</p> <p>Amélioration des indicateurs de qualité de service</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Construction des nouveaux départs <p>(B) En 2027</p> <p>Démarrage et Poursuite de l'extension du smart grid comprenant l'AMI (Advanced Metering Infrastructure) pour accélérer la détection des défauts, réduire les temps d'intervention et répondre à la demande croissante des populations et des opérateurs économiques dans les zones de forte demande ; Augmentation des capacités de transformation des postes MT/BT</p> <p>Construction de nouveaux postes MT/MT(D) En 2027</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement des supports bois par les supports béton 2025-2030 • Installation des compteurs intelligents dans les postes MT/BT 2025-2030
	<p>Développement du capital humain, afin d'avoir une expertise locale en matière de conception, construction, exploitation et maintenance des ouvrages électriques</p>	<p>AREYA : signature du Protocole d'Accord entre le MINEE-Banque Mondiale- l'université de Yaoundé 1</p>	<p>2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • recrutement des consultants pour : a) la définition des Curricula de formation utile dans le secteur de l'électricité y compris les énergies renouvelables, les modules de formation en liaison avec les organismes concernés. Ces modules de formation devront concerner toute la chaîne de valeur du secteur de l'électricité ; • définition des profils du personnel enseignant • proposition du mode de gestion de l'Académie <p>2026</p> <p>recrutement des consultants pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conception de l'Académie en tenant compte de l'aspect Genre ; • Elaboration des Dossiers d'Appels d'Offre ; • Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la Construction du Centre d'excellence ; <p>2027</p> <ul style="list-style-type: none"> • la construction d'un centre Régional de formation aux métiers de l'électricité;
	<p>Élaborer un Plan Directeur de Développement des Énergies Renouvelables au Cameroun ;</p>		<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un Plan Directeur de Développement des Énergies Renouvelables au Cameroun <p>Plan d'actions</p> <p>2025</p>



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
			Inscription des travaux d'élaboration du plan dans le budget d'investissement public 2026 ou recours aux dons ;
			<p>2026</p> <ul style="list-style-type: none"> recrutement des consultants; Elaboration du Plan; iv) Soumission et validation.
	Privilégier la mise en place des mécanismes fluides de passation des marchés, transparents et basé sur des principes de coûts assis sur le cycle de vie du projet		<ol style="list-style-type: none"> Lancement des Appels d'Offres pour la sélection des constructeurs Mettre en place un processus public et transparent pour l'octroi des sites licences ou concessions de transport Exonération ou définition de pourcentage relatif au paiement de la caution CDEC spécifique au marché d'acquisition de matériels ou de constructions d'infrastructures électrique
	Adopter une loi et des incitations spécifiques pour le développement des énergies renouvelables.		prorogation et extension des incitations fiscal-douanières aux autres énergies renouvelables (biomasse) à travers la loi des finances de chaque exercice
	lancer une stratégie nationale de numérisation du secteur de l'énergie, tout en mettant en œuvre dès 2026 des actions prioritaires		<p>2025 Inscription dans le budget 2026 ou recours au dons , le recrutement d'un consultant charge de rédiger la stratégie nationale de numérisation du secteur de l'Energie</p> <p>2026</p> <ul style="list-style-type: none"> recrutement des consultants ; Elaboration de la stratégie ; Soumission et validation. <p>Dès 2027</p> <p>Mise en œuvre des actions prioritaires dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> Cartographie et numérisation de l'ensemble des infrastructures du secteur de l'électricité ; <p>En 2028</p> <ul style="list-style-type: none"> planification géospatiale de l'accès, digitalisation du suivi des projets d'électrification, <p>en 2029</p> <ul style="list-style-type: none"> phase pilote de l'intégration de solutions intelligentes.

Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
II. Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue	Accélérer les interconnexions sous-régionales (PEAC, WAPP)	<p>- Protocole d'accord entre le Cameroun et le Tchad –</p> <p>- Accord cadre relatif à l'interconnexion électrique entre le Cameroun et le Nigéria du 18 février 2011 ;</p> <p>-</p> <p>-ratification de l'accord bilatéral de développement et exploitation du champ gazier entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale le 17 mars 2023</p>	<p>D'ici fin 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre en place des comités de pilotage inter-Etats pour le suivi de la mise en œuvre des projets de développement des interconnexions avec le Nigeria, la République Centrafricaine, la Guinée Equatoriale, le Congo et le Gabon ; mettre en place les comités techniques inter-Etats pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations des comités de pilotage ; <p>D'ici fin 2027 : achever les études d'interconnexion haute tension entre le Cameroun et le Nigéria. Pour ce faire, les termes de références liées à ces études sont en cours de discussion entre le PEAC et le WAPP.</p> <p>D'ici fin 2028 : achever l'interconnexion électrique entre le Cameroun et le Tchad, à travers la mise en service de la ligne de trans1.</p>
	Adopter une tarification de transport et de distribution des interconnexions du Cameroun avec les pays voisins	Signature des PPA en cours avec le Tchad	<p>D'ici fin 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre en place une assistance technique pour l'accompagnement du Gouvernement dans l'élaboration d'une tarification pour les interconnexions, la structuration commerciale et contractuelle des interconnexions et la définition d'un modèle de gestion et d'exploitation des interconnexions achever au niveau du PEAC la tarification harmonisée des interconnexions au sein du pool.
	Développer les infrastructures de production pour faire du Cameroun un pays exportateur d'énergie	<p>-</p> <p>Accords de développement, Etudes techniques,</p>	<p>D'ici fin 2027 :</p> <ul style="list-style-type: none"> achever la maturation des projets d'aménagements hydroélectriques de Chollet (600 MW), Bini à Warak (90 MW), Kikot (500 MW), Grand Eweng (1035 MW), Minkouma (300 MW), Mbakaou (200 MW). Barrages réservoirs Pont rails et Ntem. identifier et sécuriser les financements nécessaires (prêts concessionnels, investissements privés, coopération avec les partenaires régionaux et internationaux) au développement des projets identifiés transfrontaliers ; <p>d'ici fin 2027 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir des dispositions réglementaires facilitant les investissements privés et publics dans le secteur de l'électricité transfrontalier, à prendre en compte dans la loi régissant le secteur de l'électricité.



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
	accélérer l'interconnexion entre le pool énergétique d'Afrique de l'Ouest et le pool énergétique d'Afrique Centrale	Les Termes de Référence sont en cours de négociation	<p>d'ici fin 2027 : contribuer à la mise en place d'un cadre réglementaire facilitant les interconnexions entre pools énergétiques.</p> <hr/> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> élaborer les titres et contrats (concession, licence, autorisation) type dans le secteur de l'électricité d'ici fin 2026 élaborer des contrats d'achat d'Energie type d'ici fin 2026 étude et évaluation des contrats existants avec les IPP d'ici fin 2026 <p>Plan d'actions</p> <p>2025</p> <ul style="list-style-type: none"> inscription des travaux d'élaboration desdits documents dans le budget d'investissement public 2026 ou à travers les dons. <p>2026</p> <ul style="list-style-type: none"> recrutement des consultants pour l'élaboration desdits documents ; soumission et validation des projets de contrats d'achat d'Energie type; recrutement d'une assistance technique devant accompagner le gouvernement dans la structuration technico-financière et juridico-commerciale des projets d'interconnexion électrique
	Élaborer un code de raccordement transfrontalier ;		<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> élaboration du code de raccordement transfrontalier Élaborer un code de raccordement transfrontalier d'ici fin 2026 <p>Plan d'actions</p> <p>2025</p> <ul style="list-style-type: none"> inscription des travaux d'élaboration desdits documents dans le budget d'investissement public 2026 ou à travers les dons. <p>2026</p> <ul style="list-style-type: none"> recrutement des consultants pour l'élaboration desdits documents ; Soumission et validation des projets code de raccordement transfrontalier ;



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
	Disposer un organe de régulation du secteur de l'électricité sous régional opérationnel pour adresser les questions d'interconnexion transfrontalière ;		<p>En 2026</p> <p>Inciter des discussions avec les différents régulateurs et le PEAC pour le développement de l'organe de régulation Commission Régionale de Régulation de l'Electricité de l'Afrique Centrale (CORREAC)</p>
	Définir les modalités d'exploitation et de maintenance des ouvrages d'interconnexion transfrontalière ;		<p>En 2026</p> <p>Inciter des discussions avec les différents régulateurs et le PEAC pour le développement des modalités d'exploitation et de maintenance des ouvrages d'interconnexion transfrontalière</p>
III : Adopter les solutions EnRD et de cuisson propre pour un accès abordable	élaborer un Plan d'actions de l'Electrification Hors Réseau (PAEHR)	non	<p>2026</p> <p>finaliser le processus de recrutement d'un consultant;</p> <p>2027</p> <p>Adopter le plan d'action PAEHR</p>
	promouvoir les usages productifs de l'énergie		<p>2026</p> <p>Recrutement d'un consultant chargé de réaliser l'étude de faisabilité, de la structuration et de l'élaboration du programme de promotion des usages productifs d'énergie en zone rurale</p> <p>2027-2028</p> <ul style="list-style-type: none"> recrutement des développeurs de projets signature des accords avec les développeurs <p>2030</p> <ul style="list-style-type: none"> construction des ouvrages par les développeurs recrutement d'un consultant chargé de l'évaluation
	mettre en place la commission nationale de promotion des énergies renouvelables.		<p>Objectifs : - promouvoir les énergies renouvelables, assurer le suivi et la révision des politiques,</p> <ul style="list-style-type: none"> accompagner les porteurs de projets via son guichet unique, sensibiliser les populations <p>Délais : 2027</p> <p>Action</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre en place la commission nationale de promotion des énergies renouvelables.



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
	<p>élaborer et adopter le code des mini-réseaux d'ici fin 2026 pour faciliter la mise en œuvre des mini-réseaux à base d'énergies renouvelables à travers la mobilisation des financements privés y compris les mesures de compensation des développeurs privés de mini-réseaux en cas d'arrivée du réseau dans leurs zone d'activité</p>	<p>En cours</p>	<p>Année cible fin 2026</p> <p>Le consultant en charge de rédiger le code a été recruté par la Banque Mondiale, un premier atelier d'examen dudit code est prévu pour le mois de mars 2025.</p> <p>Par la suite des concertations élargies à tous les acteurs du secteur vont se poursuivre avant la signature par le Ministre en charge de l'Energie.</p> <p>Élaborer et adopter d'ici fin 2026 un Code des mini-réseaux.</p>
	<p>Mettre en œuvre une plateforme numérique de suivi statistique de l'accès à l'électricité et à la cuisson propre d'ici fin 2026,</p>	<p>le Système National d'Information Energétique ;</p> <p>Le rapport diagnostic du Plan Directeur du secteur de l'électricité ;</p> <p>ECAM 5</p>	<p>année cible fin 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • création d'une plateforme numérique avec les niveaux d'accès du cadre multiniveaux pour les différents membres ; <ul style="list-style-type: none"> – recrutement d'un consultant pour le développement de la plateforme ; • l'actualisation des chiffres du taux d'accès à l'électricité et à la cuisson propre. • L'opérationnalisation de cette plateforme digitale d'ici décembre 2026.
	<p>Mettre en place un environnement favorable à l'émergence de petits entrepreneurs privés, notamment les développeurs des mini-réseaux, les distributeurs des kits solaires et autres systèmes solaires autonomes dans les zones rurales à très faible densité de population</p>		<p>2026 : mener une étude de cartographie des localités devant bénéficier de l'installation des Kit solaire à l'échelle nationale</p> <p>2027</p> <p>Mettre en place un cadre de mobilisation des ressources en FINEX suivant les modèles blended finance ;Mettre en place du mécanisme fonds revolving pour accompagner la distribution des kits solaires..</p>



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
	Proposer des normes pour les équipements solaires afin de rendre les solutions hors réseau plus fiables et rendre l'application obligatoire certaines spécifications techniques		<ul style="list-style-type: none"> • d'ici décembre 2025, faire l'état des lieux des normes nationales adoptées dans le domaine du solaire ; • proposer les normes spécifiques au niveau national par l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) sur les normes des équipements solaires et définir un référentiel technique à fixer sur les équipements solaires d'ici décembre 2026 • Rendre d'application obligatoire certaines spécifications techniques d'ici fin 2027.
	Proroger, étendre, adapter et stabiliser les autres avantages fiscal-douaniers contenus dans les lois de Finances 2012 et 2024, au compact énergétique notamment aux équipements de cuisson propre afin de rendre plus abordables et accessibles ces solutions auprès des ménages à faibles revenus	<p>-loi N° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi des finances pour l'exercice 2024 (exonération des droits et taxes de douane à l'importation,</p> <p>-loi des finances pour l'exercice 2012 (exonération TVA)</p> <p>Ordonnance n°2025/002 du 18 juillet 2025 fixant les incitations à l'investissement en République du Cameroun ;</p> <p>circulaire N°02137 du 13 mars 2024 fixant la liste des équipements d'énergies renouvelables éligibles à l'exonération des droits et taxes de douane à l'importation pour une période de 24 mois,</p> <p>Équipements d'énergies renouvelables exonérés de la</p>	<p>Courant 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proroger les incitations fiscal-douanières existantes sur la durée du Compact et les étendre aux équipements de cuisson propre ; • Mettre en place une plateforme réunissant tous les acteurs, impliquant le Ministère du Commerce, la Direction Générale des Douanes, la Direction Générale des Impôts et le MINEE, afin d'évaluer semestriellement l'impact des mesures fiscales et douanières adoptées, et discuter sur l'optimisation ou l'ajout de nouvelles mesures inscrites dans la Loi des Finances des années cibles.



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
		TVA et des frais de douane Guide d'importation des systèmes solaires au Cameroun,	
	Capitaliser au profit des investisseurs dans le domaine des énergies renouvelable et de la cuisson propre, les incitations à l'investissement découlant de l'ordonnance N°2025/002 du 18/07/2025	Ordonnance N°2025/002 du 18/07/2025	<p>Courant 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser des actions de sensibilisation avec les associations du secteur ; <p>Créer un cadre de concertation avec les acteurs du secteur privé pour vulgariser les mesures incitatives existantes incluses dans l'ordonnance n°2025/002 du 18/07/2025 et recueillir les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des incitations.</p>
	Promouvoir son immense potentiel en petite hydroélectricité à travers un programme de développement de 50 petites centrales hydroélectriques (PCH) : développement de 10 petites centrales hydroélectriques d'ici 2030 pour une puissance cumulée de 25 MW, soit 2,5 MW/PCH	Petite Centrale hydroélectrique de Mbakaou Carrière.	<p>2026</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaborer et faire adopter les documents de structuration du programme; Mettre en place des incitations ou des subventions à l'investissement au profit des développeurs privés intéressés par le programme. <p>2027</p> <ul style="list-style-type: none"> Lancer des premiers appels d'offres pour sélection des partenaires privés en vue du développement des sites ciblés; Réaliser les études de faisabilité sur les sites ciblés. <p>2028-2030 (et plus)</p> <ul style="list-style-type: none"> Signature des contrats commerciaux ; Construction des ouvrages.
	hybrider d'ici 2030, les centrales thermiques isolées du concessionnaire public en intégrant des sources renouvelables (solaire et petite hydroélectricité).	03 centrales isolées ont déjà fait l'objet d'hybridation par une capacité solaire totale de 1,223 MWc (Djoug, Lomie, Garoua Boulai), -Planning d'hybridation d'ENEO	<p>D'ici fin 2025</p> <p>Attribution par ENEO de l'ensemble des marchés relatifs aux travaux d'hybridation des 06 centrales isolées de Banyo, Ngaoundal, Yoko, Touboro, Moloundou, Yokadouma par le solaire PV (capacité totale 7,2 MWc)</p> <ul style="list-style-type: none"> démarrage des travaux. <p>2026</p> <ul style="list-style-type: none"> mise en service complète de l'ensemble des centrales thermiques hybridées ;



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
			<ul style="list-style-type: none"> • poursuite des études pour d'autres centrales isolées. <p>2027-2030</p> <ul style="list-style-type: none"> • passation des marchés d'hybridation des sites restants et réalisation des travaux.
	Adopter d'ici fin 2026 une stratégie nationale de la cuisson propre avec un plan d'actions fixant les objectifs réalistes, les cibles, et les priorités d'investissements pour accroître l'accès à la cuisson propre et accélérer la transition énergétique.	<p>Master plan du GPL du Cameroun</p> <p>-stratégie d'amélioration de la chaîne de valeur du charbon de rebuts de scierie bois-énergie de la Région de l'Est Cameroun (GIZ-ECO CONSULT Aout 2016)</p> <p>-stratégie d'amélioration de la valeur bois-énergie de la chaîne.</p> <p>Agenda d'action et prospectus d'investissement de l'initiative SEforAll</p>	<p>2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et adoption de la stratégie nationale et ainsi qu'un plan d'action. Ces outils vont permettre de faire état des lieux secteur de la cuisson propre et donner des orientations pour adresser les différents obstacles, notamment l'accès au financement, la coordination institutionnelle, la réglementation, les incitations, les capacités techniques, la recherche et innovation, la qualité, la communication, le suivi-évaluation). <p>Spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recruter un consultant en vue de faire l'état des lieux du secteur de la cuisson propre et accompagner le Gouvernement dans l'élaboration de la stratégie et le plan d'actions (BIP 2026/ ou dons).
	Mettre en œuvre les six programmes de cuisson propre	<p>Master plan du GPL du Cameroun</p> <p>-stratégie d'amélioration de la chaîne de valeur du charbon de rebuts de scierie bois-énergie de la Région de l'Est Cameroun (GIZ-ECO CONSULT Aout 2016)</p> <p>-stratégie d'amélioration de la valeur bois-énergie de la chaîne</p>	<p>Il s'agit d'une composante du programme national de cuisson propre qui prévoit la mise en œuvre de six (06) sous-programmes: (diffusion du GPL; (diffusion des foyers améliorés et de charbon écologique ; (diffusion du biogaz; (iv) diffusion des méthodes écologiques de carbonisation et de transformation du charbon et de sciure de bois; (v) Organisation de la filière bois Energie; (v)Promotion de la cuisson propre en milieu industriel.</p> <p>2027-2030:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux • études de faisabilité en vue de la construction des unités de production et de la distribution des biocombustibles (charbon écologique, biogaz, pellets) et de l'identification des circuits de distribution; • construction des unités pilote de production des biocombustibles et la mise en place des circuits de distribution vers les centres de consommation ; • campagnes de sensibilisation des ménages et des opérateurs économiques (hôtels, restaurants, boulangeries) ;



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
		Agenda d'action et prospectus d'investissement de l'initiative SEforAll	<ul style="list-style-type: none"> • mise en place des facilitations d'accès aux solutions de cuisson propre aux ménages en zone rurale (fonds revolving pour l'acquisition des bouteilles de GPL et des équipements de cuisson); • formation des artisans et renforcement des capacités institutionnelles 2026-2030; • adoption des normes pour les combustibles et équipements de cuisson propre 2026-2028; • mise sur pied des facilitations de financement ainsi que des mécanismes incitatifs adaptés au contexte pour le secteur privé ; • mise en place d'une plateforme numérique de collecte et de suivi des indicateurs de suivi-évaluation du secteur de la cuisson propre.2026
	Adoption d'un document de politique nationale de maîtrise de l'énergie ainsi que ses instruments stratégiques et opérationnels de mise en œuvre	Document de projet	<p>2026 : Elaboration du document de projet et recherche de financement</p> <p>2027 :</p> <p>Elaboration et adoption de la politique nationale de Maîtrise de l'Energie ainsi que ses instruments stratégiques et opérationnels de mise en œuvre. Ces outils vont permettre de faire état des lieux secteur et donner des orientations pour adresser les différents obstacles, notamment l'accès au financement, la coordination institutionnelle, la réglementation, les incitations, les capacités techniques, la recherche et innovation, la communication, le suivi-évaluation) ;</p> <p>2028-2030 (et plus) : élaboration et adoption d'outils réglementaires supplémentaires et incitations (lois, décrets, normes)</p>
	Mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique	PNEE (politique, stratégie et plan d'actions pour l'efficacité énergétique dans le secteur de l'électricité au Cameroun), Agenda d'Action et prospectus d'investissement SEforAll.	<p>Mettre en œuvre des projets pilote d'efficacité énergétique dans les secteurs industriel, résidentiel, transports, bâtiments et services.</p> <p>2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • identification des programmes et projets, et élaboration des documents de projets ; • recherche de financements. <p>2026-2030 : mise en œuvre des activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en œuvre de la phase pilote du programme d'économie d'énergie dans les bâtiments publics (remplacement des équipements énergivores, normalisation des installations électriques intérieures et solarisation des bâtiments) ; • Organisation d'une campagne nationale d'efficacité énergétique ; • mise en œuvre de la phase pilote du programme de promotion de l'énergie solaire résidentielle en milieu urbain (définition des standards des systèmes solaires, mise en place d'une politique net metering ou feed-in-tariff, mise en place des mécanismes financiers et incitatifs, organisation des campagnes de sensibilisation, renforcement de la qualité technique des PME locaux, installation de démonstrateurs solaires dans des quartiers ciblés) ; • mise en place d'un programme de promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'industrie (cadre réglementaire incitatif, audits énergétiques et systèmes de management de l'énergie, renforcement des capacités et sensibilisation); • réalisation d'une étude de la demande énergétique de la mobilité électrique au Cameroun et élaboration d'une stratégie de déploiement



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
	<p>des bornes de recharge dans les stations-services des produits pétroliers, dans les ménages, parkings publics et bâtiments publics</p> <p>élaboration, adoption et mise en œuvre des Normes Minimales de Performance Énergétique (NMPE) pour les appareils et équipements énergétiques ;</p>		<p>Objectifs : élaboration, adoption et mise en œuvre des Normes Minimales de Performance Énergétique (NMPE) d'ici 2027</p> <p>2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscription dans le BIP 2026 / dons • Expression des besoins auprès de l'ANOR <p>2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création du comité technique au niveau de l'ANOR • Recrutement d'un consultant pour l'étude des normes existantes • Proposition de Norme du Comité technique <p>2027</p> <ul style="list-style-type: none"> • signature de l'arrêté conjoint MINEE-MINMIDT
<p>IV. Inciter la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires</p>	<p>envisager l'exploitation des dispositions du cadre Réglementaire existant sur les Partenariats Publics Privés pour le financement des projets de transport.</p>	<p>Loi de 2023 fixant le Régime général des contrats de Partenariat Public Privé, loi régissant le secteur de l'électricité de 2011;</p>	<p>Année cible : 2027</p> <p>Objectif : Envisager l'exploitation des dispositions du cadre réglementaire existant sur les partenariats Publics Privés.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • identification des projets à développer en mode PPP de concert avec la SONATREL d'ici fin 2026.
	<p>Lever 6,5 milliards USD en FINEX auprès des partenaires (privé et bailleurs de fonds) à travers des dons, des subventions, et prêts concessionnels pour le développement et la construction des ouvrages de production, de transport et de distribution de l'électricité nécessaires pour le redressement du secteur de l'électricité à</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un Salon d'information et de sensibilisation des acteurs du secteur privé national et sous régional sur les opportunités d'investissements liées à la M300 en vue de la mobilisation des capitaux privés nationaux 2025 • Les ressources en FINEX seront mobilisées de préférence sur le modèle de financement mixte (blended finance)



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
	<p>l'horizon 2025-2030</p> <p>Mettre en place un cadre réglementaire incitatif clairement défini pour le développement et l'exploitation des infrastructures connectées au réseau national ainsi qu'aux mini-réseaux off-grids gérés par le secteur privé, incluant les aspects liés à l'obtention des titres et aux tarifs</p>	<p>loi de 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun</p> <p>Code Général des Impôts</p> <p>Loi de finances</p> <p>Décret N 2019/3178 PM du 02 sept 2019</p> <p>Précisant les modalités de mise en œuvre du statut des zones économiquement sinistrées</p>	<p>Année cible : 2027</p> <p>Objectif : élaborer un cadre réglementaire incitatif clairement défini pour le développement et l'exploitation des infrastructures connectées au réseau national ainsi qu'aux mini-réseaux off-grid.</p> <p>Actions</p> <p>Elaboration des termes de référence, du Dossier d'Appel d'Offres pour le recrutement d'un consultant d'ici fin 2026 ;</p> <p>Inscription de l'Etude dans la budgétisation 2027 du Gouvernement et achèvement du processus de recrutement courant 2027.</p> <p>Ce cadre incitatif passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Renforcement des capacités des acteurs publics de manière à pouvoir bien faire le suivi des projets à développer par les opérateurs privés d'ici 2026. <p>d'ici 2027</p> <p>- la mise en place des facilitations à travers des subventions d'ici 2027 pour avoir un tarif acceptable,</p>
	<p>Mettre en place un cadre réglementaire incitatif pour la production locale des équipements électriques. (les câbles électriques, les Isolateurs, les supports, les transformateurs ...)</p>	<p>loi de 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun</p>	<p>Année cible : 2026</p> <p>Objectif : élaborer un cadre règlementaire incitatif pour la production et consommation locale des équipements électriques</p> <p>Actions</p> <p>Elaboration des termes de référence, du Dossier d'Appel d'offre pour le recrutement d'un consultant d'ici fin 2025 ;</p> <p>achèvement du processus de recrutement courant 2026</p> <p>réalisation de l'étude en 2027</p>
	<p>Mettre un cadre réglementaire incitatif pour la promotion de l'entreprenariat féminin dans la transition vers des énergies propres</p>	<p>Politique Nationale sur le Genre (PNG)</p> <p>Projet de loi 2024, budget sensible au Genre</p>	<p>Année cible : 2026</p> <p>Objectif : Elaboration d'un document de politique intégrée de prise en compte des aspects genres dans la transition vers des énergies propres d'ici 2026</p> <p>Actions</p> <p>Elaboration des termes de référence, du Dossier d'Appel d'offres pour le recrutement d'un consultant d'ici fin 2025 ;</p>



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
			<p>Inscription de l'Etude dans la budgétisation 2026 du Gouvernement et achèvement du processus de recrutement courant 2026 ;</p> <p>Elaboration d'un document de politique intégrée de prise en compte des aspects genre dans la transition vers des énergies propres d'ici 2027</p>
	<p>Identifier et lever les obstacles liés aux investissements privés dans la production, le transport et la distribution d'électricité d'ici 2030</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier la mise en place d'un cadre de passation de marchés compétitif et transparent pour les projets de production : • élaborer et publier un Plan National de Passation des Marchés de production (PNPP) pluriannuel actualisé, identifiant les besoins en capacité de production par technologie, emplacement et calendrier. Ce plan devrait s'aligner sur la stratégie de développement à moindre coût du secteur de l'électricité. (2026) • mettre en place un processus formel, transparent et compétitif pour la sélection des Producteurs Indépendants d'Électricité (IPP) à travers le lancement des appels à manifestations d'intérêt (AMI) ouverts, suivis d'une présélection transparente basée sur la capacité technique (ex. : projets réalisés auparavant) ; la solidité financière (états financiers audités, ratio fonds propres/dette) et l'expérience dans des technologies ou contextes similaires • élaborer et publier des modèles types de Contrats d'Achat d'Électricité (PPA) et de documents d'appel d'offres afin de garantir la transparence, réduire les délais de négociation et assurer la bancabilité. (2026-2027) • définir des critères publics et objectifs d'évaluation des offres tels que: le coût nivelé de l'électricité (LCOE) ; conformité environnementale et sociale ; délai de mise en service et création d'emplois ou contenu local • créer un registre de projets de production sur un portail en ligne public répertoriant tous les projets de production planifiés, en cours ou achevés, avec les détails sur la méthode d'attribution, la structure de propriété, le statut du PPA et le tarif. (2026) • élaborer un Plan de transition pour les MoU existants en réalisant un audit des projets en cours issus de MoU signés directement avec le gouvernement et définir un plan d'impulsion ou de restructuration de ceux-ci. (2026)
	<p>l'Etat s'engage a mettre en place mécanismes efficace d'atténuation et de partage de ces risques afin de garantir un environnement</p>		<p>A partir de 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclusion de clauses de non rétroactivité les contrats • Inclusion d'une clause de protection contre les modifications unilatérales des conditions contractuel



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
	attractif stable et transparent pour les acteurs public et privés.		<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion a des conventions pour le règlement des différends relatif aux investissements • Création d'un fonds de stabilisation des paiements ou fonds de garanti pour sécuriser les flux en cas de défauts temporaire
	Mise sur pied au sein de la Direction de l'électricité d'une unité permanente de coordination des partenaires technique et financier du secteur de l'électricité	Absence d'un cadre de coordination des interventions des différents partenaires dans le secteur de l'électricité	Décision du Ministre de l'Eau et de l'Energie créant l'unité permanente de coordination des partenaires technique et financier du secteur de l'électricité 2026
	Le Gouvernement s'engage à revoir les frais d'instructions des dossiers de demande de titre pour les opérateurs qui investissent dans les énergies;		<p>En 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un groupe de travail pour revoir le montant des frais d'instructions des dossiers de demande de titre. • Révision de la loi et des textes règlementaires associés ;
V. Renforcer la viabilité financière des entreprises publiques du secteur de l'électricité et leur capacité à fournir des services d'électricité fiables, abordables et durables	Restructurer la Société de distribution d'électricité	Contrat cadre de concession et contrats dérivés.	<ul style="list-style-type: none"> • finaliser le processus de rachat des actions d'Actis dans la société Eneo 2025 ; • réaliser un diagnostic assorti d'un plan de redressement de la société de distribution février 2026 ; • restructurer les dettes de l'entreprise Eneo (d'ici 2026) ; • publier les états financiers de l'année N de toutes les entreprises du secteur 6 mois avant la fin de l'année N+1 ; • Réaliser des inventaires des actifs distribution de la société Eneo 2025.
	Mettre en place un mécanisme de recouvrement efficace des factures de l'Etat central et des entités publiques d'électricité	Un arrêté conjoint MINEE-MINFI est en cours d'élaboration	<p>Objectif : garantir le paiement régulier et intégral des factures d'électricité des entités publiques.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le processus de validation des factures des entités publiques, un accent particulier sera mis sur les délais de validation des factures. 2026 • poser systématiquement des compteurs communicants sur les points de livraison de l'Etat d'ici fin 2026 ;



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
			<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer d'ici fin 2025, un plan de règlement des dettes croisées entre l'Etat et le concessionnaire • élaborer un texte réglementaire contraignant définissant les modalités de paiements des factures d'électricité l'Etat central; <ul style="list-style-type: none"> – catégoriser les entités publiques (prioritaires qui ne peuvent pas subir de coupures et non prioritaires) – définir les mécanismes de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publique et structures publiques ; • Mettre en place un mécanisme pour le paiement régulier et intégral des factures des entités publiques d'ici 2026: <p>Pour les établissements publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - introduire dans le fichier de payement des salaires du mois n les factures d'électricité du mois n-1 ; - Prendre en compte dans leurs budgets les arriérés de consommation d'électricité ; - Prélever à la source des subventions des entités bénéficiaires en compensation de leur consommation d'énergie en cas d'arriérés persistants ; <p>Pour les entreprises publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prélever à la source, pour les entreprises bénéficiaires des acomptes, les montants dus aux consommations d'électricité; <p>S'agissant de la compensation tarifaire, de la consommation d'électricité des administrations publiques et du prorata TVA,</p> <p>prévoir des budgétisations à due concurrence avec la décision tarifaire et les estimations prévisionnelles prise par l'ARSEL</p> <p>s'assurer de l'inscription de ces mesures dans la circulaire d'exécution du budget de l'Etat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • normalisation du réseau d'éclairage et pose des compteurs communicants d'ici 2027. • migration progressive du système d'éclairage public conventionnel vers un système d'éclairage public efficace et autonome. • sensibilisation et renforcement des capacités des Communautés Territoriales Décentralisées sur l'exploitation et la maintenance des réseaux d'éclairage publique.
	Améliorer le rendement de distribution	73% valeur actuelle	<p>Objectif :</p> <p>atteindre 88% de rendement de distribution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener en 2026 l'étude d'éclatement du rendement de distribution global en rendement technique BT, rendement technique MT et rendement commerciale MT&BT afin de proposer un plan de réduction des pertes du secteur <p>Action :</p> <p>Intensifier les investissements pour réduire les pertes techniques et non techniques dans les réseaux Moyenne et Basse Tension :</p>



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
			<ul style="list-style-type: none"> intensification de la lutte contre la fraude à partir de 2025 : une maison un compteur Installation des compteurs intelligents pour la mesure des flux à partir de 2026, <p>Délai : 2030</p>
	Finaliser le modèle tarifaire du secteur	draft	D'ici fin 2025, finaliser le modèle tarifaire du secteur
	Elaboration d'une politique tarifaire		<p>Objectif : maîtriser les coûts et les rentabilités des opérateurs d'ici 2027</p> <p>Actions : recruter un consultant en vue de l'élaboration de la politique tarifaire (mi 2026) Elaborer la politique tarifaire (fin 2027) Valider la politique tarifaire (fin 2027)</p>
	Garantir l'équilibre financier du secteur d'ici 2028.	Plan de Redressement du Secteur de l'Electricité	<p>Objectif : atteindre l'équilibre financier du secteur en 2028</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre en place un mécanisme de paiement des factures des opérateurs. mettre en place un mécanisme efficace de recouvrement des recettes du concessionnaire de distribution (2027) en privilégiant les compteurs prépayés aux compteurs postpaid entre autres. réduire la compensation tarifaire de 6% par an élaborer un modèle financier du secteur (fin 2025) mettre en œuvre les différentes actions et programmes en cours de financement (jusqu'en 2028) dans le cadre du plan d'action prioritaire. mettre en place un mécanisme efficace de recouvrement des recettes des opérateurs (cascade de paiement, fonds de garantis) mettre en application un texte réglementaire sur les cascades de paiement à travers l'élaboration la validation d'une clé de répartition des recettes collectées normaliser du réseau d'éclairage et poser des compteurs communicants d'ici 2027. <p>Délai : 2025-2028</p>



Pilier	Indicateur engagement	Données de référence (2024)	Objectif annuel et détails des actions requises pour atteindre l'objectif (incluant le calendrier)
	Amélioration des recettes du secteur par une augmentation du taux de recouvrement, un élargissement de la base clientèle, l'application du coût du service de l'électricité ;	2 millions d'abonnés	<ul style="list-style-type: none"> • développer et réhabiliter les réseaux d'ossature de distribution dans les zones périurbaine et rurales pour la reprise des clients. • mettre en place des facilités de raccordement (fonds revolving) et normaliser les clients frauduleux • - Procéder à la reconversion de 600 000 clients sur 1 334 908 clients postpaid en clients prepaid et à la pose des nouveaux branchements, <p>dans le cadre du PforR a prévu des travaux pour alimenter les industriels à hauteur de 146.36 MW. Ces investissements permettront à l'horizon 2026 la couverture partielle d'une demande industrielle supplémentaire projetée à 442 MW, induisant ainsi des recettes additionnelles du secteur estimé à 55 milliards de FCFA, soit 92 millions de dollars par an. En outre, la diminution des charges de combustibles liées à la baisse de la sollicitation des centrales thermiques génèreront une recette supplémentaire de 36 milliards de FCFA soit 60 millions de dollars, ;</p> <p>La poursuite des travaux d'arrimage de la facturation des clients MT au coût de service en 2026, cette opération apportera une recette de 12 – 13 milliards par ans dans le secteur .</p> <p>Délai : 2026-2027</p>



3

Aperçu et Defis du Secteur de L'énergie



3.1

Aperçu du pays et du secteur

APERÇU DU SECTEUR

Le Cameroun est un pays d'Afrique subsaharienne, situé dans la partie centrale de la région, le long de l'océan Atlantique. Il partage ses frontières avec la République Centrafricaine (RCA), le Gabon, le Congo, la Guinée équatoriale, le Nigéria et le Tchad. Son territoire s'étend sur une superficie de 475 440 km². La population est estimée à environ 29 millions d'habitants en 2023 avec un taux moyen de croissance de 2,6 % par an au cours de la dernière décennie (Banque Mondiale, 2023 INS). La densité moyenne est de 56,2 habitants au km² avec une prépondérance dans les principaux centres urbains des circonscriptions administratives du pays.

Le pays fait face à une importante fracture économique et sociale plus perceptible dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Doté de vastes ressources naturelles telles que le pétrole, le gaz, les minerais, les terres agricoles et les forêts, le Cameroun constitue la plus grande économie d'Afrique centrale avec un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant qui s'élève à 1 737 USD, avec une croissance de 3,2 % en 2023 (Banque Mondiale, 2023).¹²

L'inflation évaluée à 7,4 % en 2023 et le resserrement des conditions financières mondiales ont freiné la consommation des ménages et l'investissement privé, sous l'effet de la hausse du prix des matières premières, des denrées alimentaires et des coûts de transport. Le Cameroun est classé au 153e rang sur 189 pays selon l'indice de développement humain (IDH), avec un score de 0,563 pour l'Indice du capital humain. Sur le plan environnemental, il est très vulnérable aux effets du changement climatique (146e sur 188 pays).

L'énergie électrique est un élément prépondérant dans l'atteinte des objectifs de développement durable et industriel. Dans ce cadre, le Cameroun s'est doté d'une Stratégie Nationale de Développement pour la période 2020-2030 (SND 30). Dans cette stratégie, l'objectif fixé au secteur est de produire de l'énergie en quantité abondante (5000 MW à l'horizon 2030) pour porter à 100% le taux d'accès à l'électricité, satisfaire l'industrialisation et devenir un pays exportateur d'énergie. Ainsi, trois priorités ont été retenues : (i) développer le vaste potentiel hydroélectrique ; (ii) développer des énergies renouvelables pour la cuisine, électrifier le transport

urbain, développer les industries manufacturières et (iii) renforcer et optimiser l'utilisation de la biomasse.

Pour atteindre ces objectifs, le Cameroun s'est doté de deux plans stratégiques, notamment **le Plan de Développement du Secteur de l'Électricité à l'horizon 2030** (PDSE-2030)¹³ et **le Plan Directeur d'Électrification Rurale** (PDER)¹⁴. Par ailleurs, dans le but d'accroître la performance du secteur de l'électricité et d'améliorer ainsi sa contribution au développement économique du pays, le Cameroun a élaboré en 2022 **le Plan de Redressement du Secteur de l'Électricité au Cameroun (PRSEC) 2023-2027** qui englobe les sept domaines prioritaires suivants : (a) une production d'électricité plus verte, (b) un réseau de transport résilient, (c) un secteur financièrement durable, (d) des opérateurs performants, (e) un accès accru à l'électricité, (f) une demande industrielle accrue, et (g) une main-d'œuvre locale qualifiée.

Le Cameroun s'attend à ce que la mise en œuvre du PRSEC produise les résultats suivants :

- l'amélioration de la viabilité opérationnelle et financière du secteur ;
- la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles à mesure que le secteur passe à des sources d'énergie plus renouvelables et respectueuses de l'environnement ;
- l'amélioration de la qualité de vie des populations, car davantage de camerounais auront accès à une énergie abordable, fiable et propre à long terme ;
- la modernisation des ouvrages de production, de transport et de distribution de l'électricité ;
- la contribution à l'industrialisation et à la croissance économique du pays, car les réformes du secteur de l'électricité stimulent la production industrielle.
- Evolution du secteur de l'électricité par la libéralisation de celui-ci s'est poursuivie une décennie plus tard avec la Loi N°2011/022 du 14 décembre 2011 qui a entériné le processus de réformes.
- l'ancienne société de service public de l'électricité l'AES SONEL a changé de propriétaire devenue ENEO en 2014 demeure l'entreprise responsable de l'exploitation des segments de la production, de la distribution et de la vente au détail de l'énergie du segment distribution ;

¹² Banque Mondiale

¹³ Le PDSE adopté en 2014 comprend Le PDSE adopté en 2014 comprend

¹⁴ Le PDER



- le segment du transport a été séparé de celui de la distribution et est gérée par une société à capital public, la SONATREL depuis 2018 ;
- la concession de stockage de l'eau du réservoir du bassin de la Sanaga a été transférée à une entreprise publique spécialisée, Electricity Development Corporation (EDC) en 2020 ;
- l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) a fait son entrée avec pour missions la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de l'électricité pour le compte de l'Etat ;
- la présence de nombreux donateurs et partenaires techniques et financiers internationaux qui travaillent à améliorer le secteur de l'électricité et l'accès à l'électricité des populations.
- le segment production a également évolué avec l'entrée de trois (3) producteurs indépendants d'électricité : Dibamba Power Development Company (DPDC), Kribi Power Development Company (KPDC), Nachtigal Hydro Power Company (NHPC).

L'ambition stratégique du Cameroun est aussi d'avoir un unique réseau de transport sur l'ensemble du Pays. Depuis le 19 novembre 2022, le système électrique du Cameroun est composé de deux réseaux électriques indépendants : (a) le Réseau Interconnecté Sud (RIS) couvrant sept régions du pays : Centre, Littoral, Ouest, Nord-Ouest, Sud-Ouest, Sud et l'Est. Il est le plus important des deux réseaux, de par son étendue géographique, son linéaire et son parc de production. En effet, ce réseau a l'avantage de disposer d'un énorme potentiel en matière d'hydroélectricité, de loin la principale source de production d'électricité au Cameroun ; (b) le Réseau Interconnecté Nord (RIN) couvrant les trois Régions septentrionales du pays : Adamaoua, Nord et Extrême Nord.

Fort d'un important potentiel hydraulique, le troisième d'Afrique sub-saharienne (IHA, 2019), le Cameroun a son bouquet énergétique à prédominance hydroélectrique. En matière de production d'électricité, l'offre a connu une progression significative allant de 800 MW en 2010 à environ 1 640 MW en 2023. Et avec la mise en service du barrage hydroélectrique de Nachtigal, cette production est de 2 011 MW en 2025 avec 70 % d'hydraulique, 16,13% de thermique au fuel, 10,74 % de gaz et 3% de solaire.

Cette production est principalement assurée par les centrales hydroélectriques et les centrales thermiques. Ce parc est géré majoritairement par la société ENEO, puis par la société EDC (centrale hydroélectrique de Memve'ele), et enfin par les producteurs indépendants KPDC, DPDC et NHPC dont la puissance installée est de 722.97 MW soit 36% de la puissance installée. En outre, le Cameroun dispose de quatre barrages réservoirs de

régulation du fleuve Sanaga pour un total de stockage d'environ 14 milliards de m³.

En application des orientations de la Stratégie Nationale de Développement pour la période 2020-2030, la stratégie de développement actuelle et à venir du parc de production d'électricité au Cameroun est basée sur le mode Partenariats Publics-Privés (PPP). Ces derniers permettent au secteur de l'électricité du Cameroun de s'appuyer sur l'expertise et les ressources du secteur privé pour développer, améliorer la quantité, la qualité et la disponibilité de l'électricité. À fin 2023, les trois (03) producteurs indépendants d'électricité (environ 35% du parc installé de production) sont en contrats de type BOT avec l'État. Ces contrats BOT présentent quelques aspects et clauses (Take or Pay, etc.) qui exigent que certains risques soient portés par le Gouvernement du Cameroun. De plus, la structuration financière des projets de production en mode PPP est fortement tributaire de la santé financière du principal acheteur (offtaker). Aussi, il est donc urgent d'améliorer les performances financières de l'entreprise en charge de la distribution de l'électricité, en s'assurant entre autres que chaque kWh produit le cash supplémentaire correspondant.



3.2

Etat actuel et défis

SITUATION ACTUELLE ET DEFIS

PILIER I **REHABILITER ET ETENDRE LES** **INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES A DES** **COUTS COMPETITIFS**

L'extension des capacités de production a été possible grâce à la réalisation d'importants projets de production d'électricité tels que les barrages de Songloulou, Edéa, Lagdo, Lom Pangar, Memve'ele et Mekin, le Programme Thermique d'Urgence, mais également la construction des centrales avec le concours des partenaires privés à l'instar de la centrale hydroélectrique de Nachtigal, des centrales thermiques de Kribi et Dibamba, des centrales thermiques isolées, des centrales solaires de Guider et Maroua, des centrales solaires isolées dans plusieurs localités.

Le Cameroun dans sa démarche de développer le secteur de l'électricité, s'est doté d'un ensemble de documents stratégiques c'est le cas de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon (SND 30), du Plan Directeur du Secteur de l'Electricité (PDSE), du Plan Directeur de l'Electrification Rural (PDER), du Plan de Redressement du Secteur de l'Electricité (PRSEC) et du le Plan Directeur d'Industrialisation (PDI).

En plus du Plan de Développement du Secteur de l'Electricité, le Cameroun a réalisé une étude d'optimisation de la mise en valeur du potentiel hydroélectrique du bassin versant de la Sanaga. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision devant permettre au Gouvernement de disposer des informations actualisées sur le potentiel hydroélectrique du bassin de la Sanaga. Ces informations permettront de faire des choix optimum des sites à développer pour tirer le maximum de leur potentiel en veillant à ce que ce développement se fasse de manière durable dans le respect des normes environnementales et sociales.

Dans le segment transport de l'électricité, l'Etat a mobilisé d'importants moyens financiers pour la construction, la modernisation et la réhabilitation du réseau de transport de l'électricité dans les dix Régions de notre pays. Plusieurs projets d'envergure ont été réalisés parmi lesquels l'interconnexion électrique le 19 novembre 2022 du Réseau de l'Est avec le Réseau Interconnecté Sud qui permet désormais à la Région de l'Est de bénéficier de la production hydroélectrique de Songloulou, d'Edéa, de Memve'ele et de Nachtigal.

Il en est de même de la mise en service d'une nouvelle ligne 225 kV entre Nkongsamba et Bafoussam qui a permis de mettre fin aux baisses de tension subies par les populations et opérateurs économiques des Régions de l'Ouest, du Nord-Ouest et d'une partie des Régions du Centre et du Littoral.

Dans la même lancée, plusieurs conventions de financement ont été signées avec différents bailleurs pour la remise à niveau du réseau de transport. C'est ainsi que plusieurs transformateurs de grande capacité ont été installés dans les villes de Yaoundé, de Douala, de Limbé, de Bamenda, et de Guider.

Le réseau de transport du Cameroun est actuellement basé sur les niveaux de tension 225 kV, 110 kV et 90 kV. Globalement, le linéaire total du réseau de transport dans le pays est de 3405 kilomètres, soit approximativement 1921 km de lignes 225KV, 338 km de ligne 110 kV et 1097 km de lignes 90 kV. Parallèlement, plusieurs projets dont les conventions et les contrats ont été signés et seront mis en service entre décembre 2024 et 2028. Il s'agit notamment :

- des lignes 400kV DT Nkolkoumou- Edéa (Beon) de 145 km (2024) ligne 400kV Nyom II-Nkolkoumou exploitée en 225kV DT de 19 km (2024) et Nachtigal- Bafoussam de 225 km (2026) ;
- des lignes 225 kV Edéa (Beon) – Missolé- Ngodi Bakoko (2025) ;
- des lignes 90 kV DT Nyom II – Olembe – Ngoussou de 17,3 km et Ngodi-Bakoko- Nylon (2025) ;
- les réseaux de bouclage de la ville de Douala (2027).

Aussi, l'interconnexion entre les Réseaux Interconnecté Sud et Nord dont la mise en service est prévue en 2028, est en cours de construction à travers une ligne 225 kV double terne double faisceau de 515 Km. Elle contribuera à l'évacuation de la centrale hydroélectrique de Nachtigal vers la zone septentrionale. Cette interconnexion qui permettra au Cameroun d'avoir un réseau unique, apportera plus de souplesse dans l'exploitation et garantira aux populations raccordées audit réseau, de bénéficier de l'énergie issue de l'ensemble des ouvrages de productions connectés au réseau sans oublier l'interconnexion avec les pays voisins.

En ce qui concerne l'électrification rurale, la préoccupation constante de l'Etat a toujours été d'accroître le taux d'accès à l'électricité en milieu rural. C'est ainsi qu'environ 2 000 localités ont été électrifiées entre 2010 et 2020. Plusieurs projets d'extension des réseaux de distribution



ont été exécutés dans les dix Régions du pays à travers des financements du budget d'investissement public et des appuis des partenaires au développement. L'Etat a conduit un vaste programme de production solaire décentralisée à travers la construction de 350 mini-centrales solaires décentralisées.

Par ailleurs, l'Etat a impulsé un programme de développement de la mini hydroélectricité. La première du genre d'une puissance de 1,4 MW a été inaugurée le 14 avril 2022 à Mbakaou dans la Région de l'Adamaoua permettant ainsi d'arrêter la production de la centrale thermique de cette zone.

Ces investissements ont permis une augmentation du taux d'accès à l'électricité au Cameroun de 61 % en 2017 à 73 % en 2023.

Nonobstant toutes ces réalisations, le secteur de l'électricité du Cameroun fait face à de nombreuses difficultés qui obèrent malheureusement la qualité de service public de l'électricité. Au nombre de ces difficultés, on peut relever :

- Près de 23% de l'énergie produite provient des combustibles fossiles, avec 11% de thermique à gaz ;
- l'absence d'un réseau de transport d'électricité unique et le manque de redondance dans ledit réseau ;
- un déséquilibre financier structurel causé en partie par le gel des tarifs depuis 2012, par les choix financiers du concessionnaire de distribution ;
- l'insuffisance de coordination entre les acteurs des différents segments ;
- une faible performance dans le segment distribution ;
- une disparité dans l'accès à l'électricité entre le milieu urbain et le milieu rural ;
- une faible consommation de l'électricité du réseau dans le secteur industriel du fait de l'instabilité du réseau.
- Les principaux défis du secteur de l'électricité sont résumés comme suit :

Défis communs à tous les segments :

- Investir sur le capital humain, afin d'avoir une expertise locale en matière de conception, construction, exploitation et maintenance des ouvrages électriques ;
- Assurer le suivi des contrats de performance des opérateurs, afin de veiller à leur conformité ;
- Maîtriser et développer les technologies de fabrication locale des équipements électriques (câbles, isolateurs, transformateurs, supports ...).

Segment de la Production

- Élaborer un Plan Directeur de Développement des Énergies Renouvelables au Cameroun ;
- S'assurer d'avoir des réserves de production marginales ;
- Maîtriser l'équilibre entre l'offre et la demande dans un contexte de forte croissance de la demande (6 %) et de présence d'une demande latente importante dans le système ;
- Mitiger le risque hydrologique, en tenant compte des effets du changement climatique et de ses conséquences sur les cinq principaux bassins de production hydrologiques, notamment par l'hybridation des barrages ;
- Garantir la disponibilité du gaz afin d'assurer la continuité de la production ;
- Assurer la maintenance et la modernisation des ouvrages pour garantir leur rendement optimal ;
- Maîtriser les coûts de production et les tarifs d'énergie en général, et pour les producteurs indépendants d'électricité en particulier.

Segment du transport de l'électricité

- Poursuivre la mise à niveau du réseau de transport, en augmentant les capacités de transformation des postes, les capacités de transit des lignes, la réduction du temps d'intervention et l'introduction du stockage pour la stabilisation des réseaux, en alignement avec les points de soutirage du réseau de distribution ;
- Assurer la gestion des interconnexions transfrontalières, en abordant les questions liées à la régulation, la tarification et l'exploitation des réseaux ;
- Réaliser la redondance et le maillage des réseaux de transports urbains pour renforcer leur fiabilité.

Segment de la distribution de l'électricité

- Redondance et maillage des réseaux de distribution urbains pour renforcer leur fiabilité ;
- Modernisation des réseaux de distribution, notamment par l'installation du SCADA distribution pour accélérer la détection des défauts, réduire les temps d'intervention et répondre à la demande croissante des populations et des opérateurs économiques ;
- Mise en place d'un smart grid comprenant l'AMI (Advanced Metering Infrastructure) ;
- Amélioration des rendements de distribution, grâce à une réduction des pertes techniques et non techniques ;
- Amélioration des indicateurs de qualité de service tels que le SAIDI et le SAIFI ;
- Amélioration des recettes du secteur par une augmentation du taux de recouvrement, un élargissement de la base clientèle, l'application du coût du service de l'électricité ;



- Développement d'une stratégie nationale d'électrification des zones isolées du réseau conventionnel ;
- Suivi des contrats de concession et de performance des opérateurs pour garantir leur efficacité ;

PILIER II

TIRER PARTI DES AVANTAGES D'UNE INTEGRATION REGIONALE ACCRUE

Sur le plan Régional, le Cameroun est membre du Pool Énergétique d'Afrique centrale (PEAC), qui est une Institution Spécialisée de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). Dans sa stratégie pays, le Cameroun s'engage à développer son vaste potentiel hydroélectrique, ainsi que ses infrastructures de transport et de distribution d'électricité, afin d'opérationnaliser le volet interconnexion avec les pays voisins notamment le Tchad, le Nigéria et la République Centrafricaine.

Cet engagement est inscrit dans la SND30, où le Cameroun s'est fixé pour objectif d'atteindre une production de 5000MW et de devenir un pays exportateur d'énergie en Afrique. Le but visé étant le renforcement de sa balance commerciale tout en tirant le meilleur profit de l'Électricité.

L'activité interconnexion transfrontalière avec les pays voisins fait déjà l'objet des accords conclus :

- Avec la République du TCHAD où le projet est en cours d'exécution ;
- Avec le Congo-Brazzaville à travers projet d'aménagement hydroélectrique de Chollet

Avec le Nigeria où les termes de référence de l'étude d'interconnexion des réseaux est en préparation, sous l'égide du PEAC et le WAPP. Les principaux défis ici sont résumés comme suit :

- Élaborer un code de raccordement transfrontalier ;
- Disposer un organe de régulation du secteur de l'électricité sous régional opérationnel pour adresser les questions d'interconnexion transfrontalière ;
- Définir les modalités d'exploitation et de maintenance des ouvrages d'interconnexion transfrontalière ;
- Adresser les questions d'achat/vente d'énergie et les différentes garanties

PILIER III

ADOPTER LES SOLUTIONS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DECENTRALISEES (ENRD) ET DE CUISSON PROPRE POUR UN ACCES ABORDABLE AU DERNIER KILOMETRE

Conformément à la Stratégie Nationale de Développement (SND 30), le Cameroun vise un accès universel à l'électricité à l'horizon 2030. Cependant, des disparités significatives persistent entre les zones urbaines, périurbaines et rurales. En effet, le taux d'accès à l'électricité est de 94 % en milieu urbain contre moins de 25 % en zone rurale. Afin d'atteindre cet objectif d'accès universel, le Gouvernement envisage de développer une stratégie nationale d'électrification à moindre coût, incluant la mise à jour du Plan Directeur du développement du secteur de l'électricité.

Malgré l'ouverture aux opérateurs privés pour la production, la distribution et la vente d'électricité en zone rurale, consacrée par la loi de l'électricité de 2011, le nombre d'acteurs dans ce segment reste très faible et essentiellement informel. Toutefois, un intérêt croissant des développeurs nationaux et internationaux est observé, nécessitant la mise en place d'un cadre réglementaire clair et incitatif ainsi que des mécanismes d'attribution concurrentielle pour garantir des tarifs optimaux.

Défis des ERD

- décarbonisation du secteur de l'énergie;
- augmentation de la part des EnR dans le mix électrique ;
- intégration de la compétence nationale dans le développement des technologies liées aux énergies renouvelables dans le secteur de l'électricité ;
- fournir des garanties sur la qualité d'équipements électriques pour la production de l'énergie à base des sources renouvelables.

Afin d'accélérer l'adoption massive des énergies renouvelables distribuées, le Gouvernement envisage des

Mesures stratégiques pour l'électrification rurale et décentralisée, notamment :

- **la Mise en place d'un cadre réglementaire et incitatif :**
- Un Code de l'électrification rurale sera adopté pour clarifier les procédures et définir les rôles des différents acteurs, permettant ainsi aux investisseurs privés d'intervenir en toute sécurité dans ce domaine.
- **Le Programme d'électrification rurale par centrales solaires photovoltaïques** L'État a déjà engagé un programme ambitieux d'électrification rurale couvrant 1000 localités, dont 437 déjà électrifiées. La gestion de ces infrastructures est confiée à l'Agence de



l'électrification rurale. Il est primordial d'établir un modèle financier efficace assurant la durabilité de ces installations ainsi que l'autofinancement de son exploitation et sa maintenance.

Développement de la petite hydroélectricité envisagée

Le Gouvernement entend promouvoir son potentiel en **petite hydroélectricité** à travers un programme de **50 petites centrales hydroélectriques (capacité installée)**, qui permettront de :

- réduire la sollicitation des centrales thermiques existantes ;
- fournir de l'électricité aux zones non couvertes ;
- stabiliser les tensions en bout de réseau ;
- contribuer à l'offre de production nationale.

Hybridation des centrales isolées

Dans une optique de réduction des coûts de combustible, les centrales isolées du concessionnaire public seront hybridées en intégrant des sources renouvelables (solaire et petite hydroélectricité).

Amélioration de la qualité et accessibilité des équipements solaires

Pour limiter la prolifération d'équipements de mauvaise qualité et améliorer leur accessibilité :

- L'ANOR adoptera la norme IEC/TS 62257-9-8 pour les kits solaires de moins de 300 kWc ;
- un laboratoire de test des équipements sera mis en place ;
- une surveillance du marché sera instaurée ;
- la politique d'exonération de la TVA et des droits de douane sur les équipements d'énergie renouvelable (solaire ou photovoltaïque) sera poursuivie.

Accès aux solutions modernes et propres pour la cuisson

La cuisson des aliments au Cameroun repose encore largement sur l'utilisation des combustibles traditionnels, notamment le bois-énergie. Près de 80 % des ménages utilisent les combustibles solides, surtout en zones rurales, et seulement 23,4% de la population utilisant des énergies propres en 2022 (5e Enquête Camerounaise auprès des ménages-ECAM 5). La SND 30 préconise le développement des énergies alternatives pour mieux répondre aux besoins spécifiques tels que la cuisson des aliments, et de renforcer et optimiser l'utilisation de la biomasse.

Le Gouvernement a déjà implémenté un projet pilote de promotion des moyens de cuisson propre dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord. Ce projet a permis de démontrer l'impact de technologies telles que les foyers améliorés, briquettes écologiques, biodigesteurs et fours fumoirs de poisson, sur l'amélioration des

conditions de vie d'au moins 12 000 personnes vivant en zone rurale, ainsi que sur la réduction de la pression sur les ressources forestières. Il est nécessaire d'étendre cette initiative à l'échelle nationale pour atteindre les cibles fixées, tout en adressant les défis associés.

Défis de la cuisson propre

- mise en place d'une stratégie cohérente et d'une feuille de route pour la filière cuisson ;
- cadre réglementaire insuffisant et pas clair ;
- Absence de coordination inter-institutionnelle ;
- manque d'information et de sensibilisation des ménages sur l'impact de la pollution causé par l'usage des solutions de cuisson traditionnels sur la santé
- coût initial élevé des solutions modernes de cuisson propre (GPL, système de biogaz, four électrique industriel) ;
- faible sensibilisation des ménages et opérateurs économiques sur les avantages de cuisson propre ;
- insuffisance des infrastructures de distribution des solutions de cuisson propre en zone rurale (GPL, électricité) ;
- faible adoption des moyens de cuisson électriques par les industries et commerce du fait de qualité de service d'électricité peu fiable ;
- Insuffisance des capacités techniques des acteurs ;
- Faible disponibilité des combustibles propres (charbon écologique) du fait de la production encore artisanale ;
- moyens financiers insuffisants pour l'acquisition par les PME des équipements de production industrielle des combustibles propres ;
- moyens financiers limités des populations des zones rurales pour l'acquisition des bouteilles de GPL et des appareils de cuisson ;
- Résistances aux changements du fait d'héritages culturels.

Mesures stratégiques pour accélérer l'accès aux solutions de cuisson propre

Le Gouvernement prévoit l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale de cuisson propre associée à un plan d'actions permettant d'orienter, coordonner et accélérer la transition vers les solutions de cuisson plus propres, durables et accessibles.

L'Etat prévoit également soutenir le secteur privé par des exonérations douanières pour les équipements de production industrielles des combustibles propres (charbon écologique, pellets, biogaz) dans la loi de finances du prochain exercice budgétaire.

Le programme national de cuisson propre entrevoit la mise en œuvre de six (06) sous-programmes: (i) diffusion du GPL; (ii) diffusion des foyers améliorés et de charbon écologique ; (iii) diffusion du biogaz; (iv) diffusion des méthodes écologiques de carbonisation et de transformation du charbon et de sciure de bois; (v)



Organisation de la filière bois Energie; (vi) Promotion de la cuisson propre en milieu industriel. Dans le cadre de ce programme, il est prévu :

- la construction des unités de production et de la distribution des biocombustibles et de la mise en place des circuits de distribution;
- les campagnes de sensibilisation des ménages et des opérateurs économiques ;
- la mise en place des facilitations d'accès aux solutions de cuisson propre aux ménages en zone rurale (fonds revolving pour l'acquisition des bouteilles de GPL et des équipements de cuisson);
- la formation des artisans et renforcement des capacités institutionnelles ;
- l'adoption des normes pour les combustibles et équipements de cuisson propre ;
- les exonérations de la TVA pour les équipements de cuisson propre produits localement et respectant les normes (foyers améliorés) ;
- la mise en place d'une plateforme numérique de collecte et de suivi des indicateurs de suivi-évaluation du secteur de la cuisson propre.

EFFICACITE ENERGETIQUE

Une étude conduite par l'ARSEL en 2014 révèle une situation de déséquilibre grandissante entre l'offre et la demande, qui pourra trouver une réponse dans le court et moyen terme par la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique dans les secteurs de l'industrie, des bâtiments tertiaires, résidentiel et le système électrique¹⁵. Les économies d'énergie conséquents s'évaluent à 2250 GWh correspondant à une centrale électrique de 300 MW. L'agenda d'action produit dans le cadre de l'initiative « énergie durable pour tous-SE4ALL » du Cameroun relève qu'une réduction annuelle de 2,65% de l'intensité énergétique est possible grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs industriel, résidentiel, bâtiments et services, des transports¹⁶.

Défis en matière d'efficacité énergétique

La maîtrise de l'énergie est prise en compte dans la loi N°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun, qui prévoit en sa section II, la mise en œuvre du Programme National de Maîtrise de l'Energie. Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a commis en 2024, une circulaire prescrivant la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics. Ces mesures sont cependant insuffisantes. L'atteinte des objectifs en matière d'efficacité énergétique nécessite de relever les défis suivants :

- -l'absence d'un cadre réglementaire spécifique à la maîtrise de l'énergie ;
- la rareté des ressources financières pour la mise en œuvre des activités ;
- l'insuffisance de la sensibilisation et le manque d'information sur les avantages de l'efficacité énergétique ;
- l'absence des mesures incitatives et répressives dans tous les secteurs ;
- l'insuffisance des capacités techniques institutionnelles.

Mesures stratégiques pour améliorer l'efficacité énergétique

Afin d'adresser ces défis, le Gouvernement envisage :

- l'Elaboration et adoption de la politique nationale de Maîtrise de l'Energie ainsi que ses instruments stratégiques et opérationnels de mise en œuvre ;
- la poursuite du Programme de Suivi, Contrôle et Optimisation des factures d'électricité dans le secteur public (PSCOFE) dont la première phase a permis de générer en 2024 environ 2 milliards de FCFA d'économie financière grâce à l'ajustement des puissances souscrites de certains abonnés MT ;
- la mise en œuvre des projets pilotes dans les secteurs industriel, résidentiel, transports, bâtiments et services, qui prévoit :
 - le remplacement des équipements énergivores, normalisation des installations électriques intérieures, solarisation des bâtiments, mise en place des hommes-énergie dans les bâtiments publics ;
 - les audits énergétiques et la mise en place des systèmes de management de l'énergie dans le secteur industriel,
 - l'adoption des normes minimales de performances énergétiques des équipements électroménagers y compris l'étiquetage,
 - la réalisation d'une campagne nationale d'efficacité énergétique ;
 - l'étude de la demande énergétique de la mobilité électrique au Cameroun et l'élaboration d'une stratégie de déploiement des bornes de recharge dans les stations-services des produits pétroliers, dans les ménages, parkings publics et bâtiments publics ;
 - le développement des usages productifs en zone rurale.

¹⁵ Politique, Stratégie Nationale et Plan d'actions pour l'Efficacité énergétique dans le secteur de l'électricité au Cameroun (PNEE)

¹⁶ Action agenda SE4ALL-Cameroun



PILIER IV

INCITER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE POUR MOBILISER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES

Les réformes du secteur de l'électricité entreprises au Cameroun depuis 1998 ont permis l'entrée progressive des acteurs privés dans le secteur de l'électricité. En effet, la loi N°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun, la loi du 18 avril 2013 portant incitation à l'investissement privé au Cameroun, la loi 2023/008 du 25 juillet 2023 portant régime générale des ppp au Cameroun ont consacré d'importants points favorisant l'entrée des acteurs privés dans le secteur, à travers notamment :

- l'ouverture à la concurrence pour les activités de production et distribution, d'importation, d'exportation et de fourniture commerciale d'électricité (vente);
- l'ouverture partielle et progressive pour les clients dits Grands Comptes ou clients éligibles;
- l'institution d'une régulation neutre ou indépendante de la gestion des eaux du bassin de la Sanaga;
- la séparation des activités de transport et de distribution d'électricité, avec l'institution d'une société à capital public Gestionnaire du Réseau de Transport public d'électricité (GRT) annulant ainsi le monopole détenu par la Société historique ;
- l'introduction des dispositions particulières pour favoriser la production et le transport de l'électricité par des sociétés ayant une activité industrielle et désirant produire de l'énergie pour satisfaire leurs besoins industriels ;
- l'obligation aux opérateurs du service public de raccorder au réseau tout producteur d'électricité provenant des énergies renouvelables ;
- inscription du développement de l'offre de l'Energie et de l'Eau au rang des secteurs prioritaires bénéficiant des incitations spécifiques ;
- attribution des contrats de concession et de License par voie d'appel d'offre ;
- la rentabilité assurée des investissements privés
- l'institution d'une « activité de stockage d'eau » pour la production de l'électricité pour une meilleure gestion de la ressource en eau à des fins de production hydroélectrique.

Ces réglementations qui visent notamment à réformer la gouvernance du secteur ont fortement contribué à encourager l'entrée des partenaires privés dans le secteur de l'électricité au Cameroun.

Dans le segment production d'électricité,

la législation actuelle du secteur de l'électricité offre une bonne ouverture du marché de la production au secteur privé. Il existe en effet un cadre réglementaire précis pour l'octroi des concessions, des licences et des autorisations de production d'électricité, offrant ainsi aux investisseurs privés des opportunités de partenariats public-privés ainsi que plusieurs options pour entrer sur le marché de l'électricité au Cameroun.

Les succès de ces réformes se traduisent par la mise en service des centrales thermiques, hydroélectriques et solaires développées avec le secteur privé. Il s'agit notamment :

- la centrale thermique de Dibamba (88 MW) et de la centrale thermique à gaz de Kribi (216 MW), développées avec le partenaire privé Globeleg; (ajouter les coûts des projets)
- la centrale hydroélectrique de Nachtigal (420 MW) développée avec le partenaire privé Electricité de France (EDF);
- la petite centrale hydroélectrique de Mbakaou (1.4 MW), développée avec le partenaire privé IED;
- les centrales solaires de Maroua (15 MWc) et de Guider (15 MWc) développées avec le partenaire privé SCATEC.

Fort de ce succès du partenariat public-privé dans le secteur de l'électricité et pour tirer profit du très fort potentiel du pays en matière d'énergie renouvelable, notamment l'hydroélectricité, le Cameroun fait intervenir davantage d'acteurs privés pour le développement des infrastructures de production d'électricité nécessaires à l'atteinte des objectifs de la SND30. C'est ainsi que plusieurs partenaires privés sont actuellement mobilisés pour le développement des projets d'aménagements hydroélectriques de Kikot (500 MW), Bini à Warack (90 MW), Grand Eweng (1035 MW), Minkouma (300 MW).

- **Dans le segment du transport de l'électricité,** la loi de 2011 a institué la mise en place d'une société à capitaux publics, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, en l'occurrence la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL)¹⁷ qui exerce le monopole dans ce segment. Ce segment bénéficie d'un cadre réglementaire attractif aux investissements. En effet, en 2019, le Cameroun a adopté des arrêtés¹⁸ portant sur le code de marché et le code de raccordement au réseau. Le secteur dispose ainsi d'une réglementation des contrats avec des modèles standards, et la réglementation économique

¹⁷ La SONATREL a été instituée à travers le décret.

¹⁸ Arrêtés



avec une méthodologie publique de tarification des services de transport d'électricité.

Bien que la gestion du réseaux de transport de l'électricité est détenu par la SONATREL, il n'en demeure pas moins que le décret de 2020 qui la réorganise lui donne la possibilité de négocier et de conclure des partenariats avec d'autres organismes ou toute autre entité pouvant concourir à l'atteinte de son objectif social¹⁹ dans le segment transport. Toutefois, il y a nécessité de la mise en place d'une cadre réglementaire pour soutenir cette réforme.

- **Dans le segment de la distribution de l'électricité**, le Cameroun dispose d'un cadre législatif adéquat pour la participation du secteur privé. La législation prévoit notamment un contexte pour l'obtention de concession par Appel d'Offres ou d'autorisation pour les installations de distribution de 100 kW en zone urbaine et de 1 MW en zone rurale. Elle permet une participation du secteur privé en rendant possible l'actionariat dans les opérateurs de distribution. A ce titre, la société ENEO, concessionnaire de service public de la distribution est majoritairement tenu par le groupe privé Actis à hauteur de 51%.

Pour le développement d'installations électriques hors réseau, la réglementation permet une ouverture de ce segment au secteur privé. Elle prévoit la possibilité d'obtenir un régime juridique spécial, l'autorisation, ne nécessitant pas d'appel d'offres pour les systèmes d'électrification rurale de puissance modérée.

Défis :

- mise en place d'un code réseau de distribution
- participation des banques locales dans le développement des projets de production, transport, distribution de l'électricité et les ERD.
- travailler à la définition spécifique des incitations aux investissements dans les ERD et à la cuisson propre ;
- élaboration d'une politique énergétique nationale intégrée ;
- élaboration les documents stratégiques et de planification qui encadrent les activités de production, de transport et de distribution de l'électricité;
- mise en place d'un cadre juridique et réglementaire clairement défini pour encadrer les PPP dans le développement des activités de production et de transport de l'électricité ;
- mise en place un cadre juridique, réglementaire et institutionnel clairement défini pour encadrer les PPP dans le développement activités de production, de transport, de distribution des énergies renouvelables

connectées au réseaux et hors réseau, ainsi la commercialisation des technologies ERD ;

- mise en place des mécanismes spécifiques de soutien des investissements privés dans le secteur de l'électricité ;
- élaboration d'une politique d'accompagnement et de promotion de consommation des équipements locaux et des financements des opérateurs dans le secteur de l'énergie mise en place des programmes qui favorisent l'entrepreneuriat féminin dans le secteur électrique ;
- facilitation pour les PME à obtenir des financements et à participer aux marchés publics de l'électricité ;
- recours systématique à l'attribution de contrats de concession et de License par voix d'appel d'offre dans le secteur de l'électricité ;
- garantir l'équilibre financier du secteur de l'électricité qui rend difficile la viabilité des investissements privés ;
- élaboration des études de faisabilité des projets afin de les rendre plus attractifs pour le secteur privé ;

PILIER V

GARANTIR LA VIABILITE DE L'ENTREPRISE D'ELECTRICITE PUBLIQUE ET LA FOURNITURE DE SERVICES ELECTRIQUES FIABLES ET ABORDABLES

Le secteur de l'électricité camerounais traverse ces dernières années une crise financière impactant significativement sur l'efficacité opérationnelle des opérateurs. A titre d'illustration, en fin décembre 2024, l'ensemble des dettes de la société ENEO est estimée à 800 milliards de FCFA, des créances d'environ 80 milliards de FCFA. La dette fournisseur est évaluée à environ **500 milliards de FCFA**. Aussi, au cours de la période 2012-2023, l'Etat a été obligé de subventionner ledit secteur et de mobiliser d'importantes ressources budgétaires, de l'ordre de **300 milliards de F CFA**, au titre de la compensation tarifaire. Ceci malgré l'appui de certains partenaires financiers comme la Banque Mondiale de 180 milliards et la Banque Africaine de Développement de 48 milliards de FCFA.

Quelques causes structurelles identifiées sont de plusieurs ordres :

- le faible rendement de distribution dû au niveau élevé des pertes techniques (14 % en 2023)²⁰ et le sous-investissement dans le segment distribution de la société ENEO ;
- le faible taux de recouvrement des factures et la fraude qui entraînent un niveau élevé de pertes commerciales (14% en 2023)²¹ ;

¹⁹ Décret N°2020/233 du 23 avril 2020 portant réorganisation et fonctionnement de la Société Nationale de Transport de l'Electricité.

²⁰ Rapport de Gestion 2023 de la société ENEO.

²¹ Rapport de Gestion 2023 de la société ENEO.



- la non mobilisation par le concessionnaire des ressources financières pour la modernisation du segment de la distribution ;
- le recours systématique à des prêts de courts termes auprès des banques locales commerciales pour financer les investissements dans le secteur ;
- Apurement de la dette du concessionnaire, afin d'assainir les finances du secteur ;
- Rachat des actions d'ACTIS au sein de la société ENEO ;
- Restructuration administrative, technique et financière du concessionnaire pour garantir sa viabilité à long terme.
- le sous-investissement des opérateurs, en vue du renouvellement des actifs vétustes en distribution et en transport d'électricité ;
- le gel des tarifs pour les clients régulés basse et moyenne tensions par l'Etat depuis 2012, entraînant des compensations tarifaires élevées. Cependant, depuis 2023, les tarifs ont été revus à la hausse pour les clients moyenne tension (entre 3 et 10 MW) avec un ajustement de 10% par an pour les arrimer progressivement au coût de service jusqu'en 2026. Ce réajustement a permis une augmentation du chiffre d'affaires du concessionnaire ENEO d'environ 18 milliards de FCFA, soit 30 millions de dollars sur la période 2023 - 2024

DEFIS

- Établir l'équilibre financier du secteur d'ici 2028 ; Assurer un taux de recouvrement de 100% des factures d'électricité émises (tous les clients) à partir de 2026 ; Atteindre un rendement de distribution de 88% à l'horizon 2030

Elaborer un modèle financier du système d'ici fin 2025.

Instance de mise en œuvre et suivi du Compact Énergétique

Afin d'assurer une mise en œuvre du plan d'action du Compact, le Gouvernement envisage la création de deux instances :

- **une unité de suivi du Compact (USC)** : cette unité sera rattachée à minima aux Service du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Elle sera dotée de l'autorité et du mandat nécessaires pour maintenir le soutien politique et fédérer les différents ministères et agences en vue de la mise en œuvre du plan d'action du Compact. Cette équipe spéciale sera soutenue par les partenaires au développement pour la mise en œuvre de son plan de travail et de ses activités de suivi stratégique. Ses missions seront entre autres de (i) Suivre l'avancement de la mise en œuvre du compact ; (ii) dénouer les goulots d'étranglement et proposer les mesures correctives; (iii) Coordonner et mobiliser régulièrement et mettre à jour tous les acteurs

concernés, y compris les partenaires de Mission 300. (iv) organiser régulièrement les réunions de suivi des activités avec l'unité opérationnelle à l'effet de d'évaluer la performance de la mise en œuvre du plan d'action.

- **Le Comité technique interministériel (CTI)** qui sera présidé par le Ministre de l'Eau et de l'Énergie et sera composé de représentants des principaux ministères et acteurs du secteur. Son rôle principal est de préparer les évaluations techniques et de mettre en œuvre les recommandations et orientations fournies par l'unité de mise en œuvre et de suivi du Compact (USC). Le CTI assurera la coordination entre les entités de mise en œuvre afin d'atteindre les résultats attendus dans le cadre du plan d'action et aidera également unité opérationnelle à lever les obstacles à une mise en œuvre efficace, à faciliter les procédures administratives à rapporter aux instances supérieures, à arbitrer les difficultés et les désaccords. Des représentants clés du MINEE, du MINFI, du MINEPAT, de l'ARSEL, de la SONATREL, d'EDC et d'ENEO, MINMAP entre autres. Les membres du CTI, se réuniront bimensuellement pour le suivi des activités de l'unité opérationnelle. Le CTI approuvera également le Plan de travail et budget annuels (PTBA) avant le 30 juin de chaque année et le mettra à jour régulièrement si nécessaire. Il sera rattaché à la CTI une unité opérationnelle.
- **L'unité opérationnelle (UO)** qui sera logé au sein du Ministère de l'Eau et de l'Énergie, aura pour coordonnateur le Directeur de l'Électricité. Il pourra être assisté par un coordonnateur adjoint, des experts techniques, des points focaux (personnel de l'administration) et du personnel d'appui afin de faire un suivi de l'avancement de la mise en œuvre du Compact, en étroite collaboration avec USC. De plus, elle pourrait au besoin solliciter l'accompagnement des expertises de l'administration en fonction des problématiques. De plus, pour des besoins de reporting, un personnel (personnel de l'administration) d'appui sera mis sur pied. Les missions et les rôles de cette unité seront clairement définis dans les termes de références. Les frais d'indemnité spéciaux du personnel de ces instances non pris en charge par les bailleurs devront être budgétisés dans les budgets du MINEE pour ce qui est de l'UO et de la CTI et aux SPM pour ce qui est de l'USC.



ANNEXE I

ACTIVITES EN COURS ET SOUTIEN DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

Nom du projet	Période	Description du projet	Financement (y compris le secteur privé)	Contribution aux objectifs du Compact			Objectifs binaires ou numériques
				Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installé	
Projet d'Électrification Rurale et d'Accès à l'Électricité (PERACE)	BM : 2020-2025 BEI/UE : 2025-2030	Son objectif principal est d'accroître de 5 % le taux national d'accès à l'électricité. À terme, le projet prévoit l'électrification de 286 localités dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et de l'Est pour la composante BM et 240 localités dans les Régions de l'Adamaoua et Nord en attendant les études d'exécution.	BM: • IDA : 66 963 132 232 FCFA (Contrat de financement signé en 2020) • FCP : 8 050 000 000 FCFA BEI/UE: • UE : 10 232 929 200 FCFA (Don : contrat de subvention signé, le 29/12/2023) • BEI : 28 206 151 000 FCFA (Contrat de financement signé en jan 2025) • FCP : 6 716 305 584 FCFA	accroissement de 5 % du taux national d'accès à l'électricité. . 57 565 branchements réalisés à partir des nouveaux réseaux BT construits . 163 000 branchements réalisés dans le cadre du programme pilote de mise en œuvre du Fonds Revolving	NON	31 Centres de Santé Intégrés (CSI) électrifiés à l'aide des systèmes solaires photovoltaïques dans 08 régions du Cameroun	526 localités électrifiées
Electrification de 200 localités par Systèmes Solaires Photovoltaïques Phase 1 : 87 localités	2023-2025	Ce projet constitue la troisième phase d'un programme lancé en 2012 pour électrifier 1000 localités. Les phases précédentes ont installé 350 centrales, raccordant 26 000 ménages. Cette phase se distingue par l'augmentation des capacités, avec 50 centrales de 100 à 200 kW.	Le coût global est de 146,574 millions d'euros, soit environ 96 milliards de francs CFA. La première tranche de financement de 53 millions d'euros correspond ainsi à la réalisation d'environ 87 centrales.	Raccordement potentiel de plus de 30 000 ménages 13 000 ménages environ pour la phase 1	NON	15 mégawatts à terme	13 000 ménages électrifiés



Nom du projet	Période	Description du projet	Financement (y compris le secteur privé)	Contribution aux objectifs du Compact			Objectifs binaires ou numériques
				Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installé	
Projet d'Appui au Redressement du Secteur de l'Electricité au Cameroun	2024-2025	<p>Le Programme PARSEC vise à accroître l'offre d'électricité et à améliorer la gouvernance du secteur énergétique pour soutenir une croissance économique durable et inclusive. Son principal objectif est de produire 5 000 MW, permettant au Cameroun de satisfaire entièrement sa demande, d'alimenter les industries et de disposer d'un excédent pour l'exportation, notamment vers le Tchad.</p> <p>Il contribue également au redressement financier du secteur électrique, marqué par un déséquilibre structurel de trésorerie. Aligné sur les priorités de la Banque Africaine de Développement ("Top 5"), il répond aux objectifs d'électrification, d'industrialisation et d'amélioration des conditions de vie. Ce programme bénéficie à l'ensemble de la population, au secteur privé, aux PME et aux investisseurs.</p>	74 251 800 EUR	<p>Le Programme PARSEC vise l'amélioration de l'accès à l'énergie au Cameroun par le renforcement de l'électrification rurale, remplacement des infrastructures obsolètes et l'installation de 200 000 compteurs intelligents pour une meilleure gestion de l'électricité. En sécurisant l'approvisionnement des industries et en facilitant l'extension des réseaux, il garantit une électricité plus fiable et accessible, favorisant ainsi la croissance économique et le bien-être des populations. Il vise aussi l'augmentation de la capacité de production à 5 000 MW.</p>	OUI	Etude pour la construction des centrales solaires d'une capacité totale de 150 MW,	Améliorer la santé financière du secteur et garantir une électricité plus fiable et accessible, favorisant ainsi la croissance économique et le bien-être des populations.



Nom du projet	Période	Description du projet	Financement (y compris le secteur privé)	Contribution aux objectifs du Compact			Objectifs binaires ou numériques
				Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installé	
Projet d'Électrification Rurale Phase 2 PER II 3R	2019-2026	Projet d'Électrification Rurale Phase 2 dans trois (03) Régions au Cameroun: Adamaoua (18 villages), Nord (villages) et Extrême-Nord (10 villages)	6,31 milliards de francs CFA.	visé à améliorer l'accès à l'électricité dans les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord. Ce projet prévoit la réalisation de 3 000 branchements domestiques	NON	NON	50 localités électrifiées dans 3 Régions du Cameroun dont 3 000 branchements domestiques réalisés
Projet d'Électrification Rurale Phase 2 PER II 5R	2019-2026	Contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales en fournissant un accès fiable à une électricité de qualité et à faible coût, et en favorisant la création d'activités génératrices de revenus. Il vise l'électrification de 102 localités réparties dans les régions de l'Adamaoua, du Centre, du Nord, de l'Ouest et du Sud	25,9 millions d'euros	visé à améliorer l'accès à l'électricité dans les régions de Adamaoua, du Centre, du Nord, de l'Ouest et du Sud.	NON	NON	102 localités électrifiées,
Projet de Remise à niveau des Réseaux de Transport d'Electricité et de Réforme du Secteur (PRRTERS)	2017-2025	le projet vise à: (i) la Mise en place et opérationnalisation de la SONATREL, (ii) Renforcer le réseau public de transport de l'électricité, (iii) soutenir la gestion du projet et renforcer des capacités	325 millions USD de la BIRD et 50 millions USD du Gouvernement du Cameroun.	les populations des villes de Yaoundé et de Douala bénéficient d'un accès amélioré aux services électriques	N/A	N/A	Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30)



Nom du projet	Période	Description du projet	Financement (y compris le secteur privé)	Contribution aux objectifs du Compact			Objectifs binaires ou numériques
				Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installé	
Projet d'interconnexion des réseaux électriques du Cameroun et du Tchad	2017-2027	le projet vise à : (i) Interconnecter le Réseau Interconnecter Sud et le Réseau Interconnecter Nord; (ii) Interconnecter les Réseau Interconnecté du Cameroun et du Tchad; (iii) électrifier les localités traversées par les projets	296 millions de USD par la BM; 134 millions USD par la BID; 228,38 millions USD par la BAD; 7,75 millions USD par le FAD; 89,81 millions USD par le Tchad et le Cameroun 31,48 millions USD par l'UE	478 localités seront électrifiées;	N/A	N/A	devenir un pays exportateur de l'électricité à l'horizon 2030; Développer l'exportation d'électricité;
Projet de construction des lignes hautes tensions 225KV Ebolowa-Kribi et 90 KV Mbalmayo-Mekin ainsi que les ouvrages connexes	2019-2026	le projet vise à la construction des lignes de transport 225 KV Ebolowa-Kribi et 90 KV Mbalmayo-mekin et ses ouvrages connexes est un projet phasé en 2. Pour ce qui est de la phase 1, elle concerne la partie construction, extension des postes et construction des réseaux de distribution. S'agissant de la phase 2, elle consistera à la construction des lignes.	45 163 477,82 USD par la Bank Of China Limited Hunan Branch ; 14 148 870,18 USD par la China Citic Bank Changsha Branch; 10 466 884,94 USD par l'Etat du Cameroun	50 localités environ seront électrifiées;	N/A	N/A	Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30)
Projet de stabilisation et renforcement des réseaux électriques de Yaoundé phase1	2018-2025	Le projet vise à améliorer l'offre en énergie électrique, la desserte et le bouclage de la ville de Yaoundé et ses environs par une ligne électrique 90 kV. De même elle permettra le désengorgement des postes de Ngouso, et de Kodengui ainsi que le poste de Mangombé (Edéa).	45 282 441	les populations de la ville de Yaoundé bénéficieront d'un accès amélioré aux services électriques	N/A	N/A	Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30)



Nom du projet	Période	Description du projet	Financement (y compris le secteur privé)	Contribution aux objectifs du Compact			Objectifs binaires ou numériques
				Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installé	
Projet de Renforcement et de Stabilisation du réseau électrique de Douala	2018-2027	Le projet consiste en la construction des lignes de transport d'énergie électrique, la construction et l'extension des postes électriques de la ville de Douala	154 777 660 USD	les populations de la ville de Douala bénéficient d'un accès amélioré aux services électriques	N/A	N/A	Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30)
Le sigle PforR signifie "Program for Results", soit "Programme pour les Résultats" en français. C'est un instrument de financement de la Banque mondiale qui lie le décaissement des fonds à l'atteinte de résultats concrets et mesurables dans les programmes gouvernementaux.	2023-2027	Amélioration de la capacité de transformation et les performances en matière de transport et de distribution de l'électricité, tout en tenant compte d'un équilibre financier de l'ensemble du secteur	300 millions de dollars US	Améliore la distribution de l'électricité et l'équilibre financier du secteur	N/A	N/A	Réhabiliter et étendre les infrastructures énergétiques à des coûts compétitifs
Projet d'aménagement hydroélectrique de Lom pangar (PAHLP)	2011-2025	(i) augmenter les capacités de production hydroélectrique du Cameroun ; (ii) réduire la variabilité saisonnière de la Sanaga ; (iii) accroître l'accès à l'électricité à faible coût.	276,332 milliards FCFA dont 174,49 milliards FCFA pour les bailleurs de fonds (BM : 62,5 milliards FCFA ; BEI : 19,546 milliards FCFA ; BAD : 37,39 milliards FCFA ; AFD : 39,357 milliards FCFA et BDEAC : 20 milliards FCFA). L'Etat du Cameroun intervient à hauteur de 100,84 milliards FCFA.	150 localités à électrifier dans la Région de l'Est	N/A	N/A	Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30)



Nom du projet	Période	Description du projet	Financement (y compris le secteur privé)	Contribution aux objectifs du Compact			Objectifs binaires ou numériques
				Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installé	
Barrage hydroélectrique de Natchigal	2018-2025	Le projet de construction de l'aménagement hydroélectrique de Natchigal vise à construire un ouvrage de production sur le fleuve Sanaga, équipé d'un barrage principal de de 1 455 mètres de long, de 14 mètres de hauteur de chute, d'un canal d'améné de, d'un débit d'équipement de 980 m3/s d'une puissance installée de 420 MW (7x60 MW) ainsi que la construction d'une ligne de transport 225 kV de 50 KM jusqu'au Poste de Nyom	IFC, EDF, République du Cameroun, Africa50, Stoa Infra&Energy (24%) AFC, AFD, BAD, AAIF, BII, IFC, KFW DEG, FMO, PROPARCO, OFID, BEI, SGC, SCB, BICEC, SCB (76%)				
Projet d'aménagement hydroélectrique de KIKOT	2024-2033	le projet vise la construction d'un barrage hydroélectrique de 500 Mw; d'une ligne d'évacuation 400Kv et des ouvrages connexes	EDF et Etat du Cameroun				
PASA	2023-2025	Actualisation du Modèle financier du secteur	Banque Mondiale				



ANNEXE II

MESURE DES INDICATEURS CLES

Pilier	Mesures et indicateurs	Données (les plus récentes disponibles)	
I. Réhabiliter et étendre les infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité à des coûts compétitifs	<ul style="list-style-type: none"> Capacité installée production (MW) Thermique, % Renouvelable Taux de croissance annuel moyen (%) (ces 3 dernières années) 	<ul style="list-style-type: none"> 2 011 16,74% et 3% 1% et 0.5% 	
	Capacité disponible en production (MW) Thermique, % Renouvelable Taux de croissance annuel moyen (%) (ces 3 dernières années)	<ul style="list-style-type: none"> 1727 13% et 3% 1% et 0.5% 	
	<ul style="list-style-type: none"> Énergie produite annuellement (MWh) – Total Thermique, % Renouvelable Taux de croissance annuel moyen (%) de la demande (ces 3 dernières années) 	<ul style="list-style-type: none"> 7 933 000 (ENEO, 2024) 2,8% thermique (ENEO), 6% 	
	<ul style="list-style-type: none"> Coût moyen par kWh 	102.56 FCFA	
	Longueur des lignes de transport (km),	225kV = 1921 km, 110 kV = 338 km, 90 kV = 1097 km Fin 2024	
	Longueur des lignes de distribution (km),	37 939, soit 18 754 en MT et 19 185 en BT	
	Postes de distribution	14 898 postes HTA/BT pour 2 428 333 MVA fin 2024	
	Capacité de transformation des postes électrique (MVA)	4029	
	II. Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue	Lignes d'interconnexion (HT), Total : Longueur (km) ; Tension (kV) ; Capacité de transit – MW/MVA	0 ²²
		<ul style="list-style-type: none"> Énergie échangée dans le cadre des PPA et MoU bilatéraux 	0 ²³
<ul style="list-style-type: none"> Energie échangée dans les Pools Énergétiques : 		0 ²⁴	
<ul style="list-style-type: none"> Frais d'utilisation de réseau de transport (USD par Kwh) 		0 ²⁵	

²² Projet en cours d'exécution (Cameroun Tchad)

²³ Projet en cours d'exécution (Cameroun Tchad)

²⁴ Projet en cours d'exécution (Cameroun Tchad)

²⁵ Projet en cours d'exécution (Cameroun Tchad)



Pilier	Mesures et indicateurs	Données (les plus récentes disponibles)
III : Adopter les solutions EnRD et de cuisson propre pour un accès abordable	Nombre de nouvelles connexions de mini-réseau (par type de client4 (dernières 3 années, si possible)	
	Nombre des systèmes solaires domestiques (ces dernières 3 années, si possible)	1 060 kits solaires photovoltaïques domestiques en 2022 (projet PUERTEM)
	Nombre de connexions / appareils de cuisson propre	3500 foyers améliorés, 65 tonnes de charbon écologique, 02 biodigesteurs, un four fumoir communautaire en 2022 (projet PUERTEM)
	Intensité énergétique (Tep/milliards FCFA)	614,8 en 2014 et 598,5 en 2015 (SEforALL)
	<ul style="list-style-type: none"> pourcentage de ménages dirigés par des femmes ayant accès à l'énergie, à des technologies de cuisson propres et à des usages productifs. 	Augmentation de 10 %
	<ul style="list-style-type: none"> pourcentage des entreprises détenues ou dirigées par des femmes ayant accès à l'énergie, à des technologies de cuisson propres et à des usages productifs. 	Augmentation de 10 %
IV. Inciter la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires	Investissement total requis pour atteindre les objectifs / cibles du Compact Énergétique en 2030 - Public / Privé.	12,5 milliards USD
	Investissement total disponible en 2025 – Public / Privé)	365,5 millions USD PARSEC et PforR
	Écart d'investissement à mobiliser chaque année jusqu'en 2030 - Public / Privé (basé sur les priorités et la séquence du gouvernement) (national et international)	2,4412 milliards USD
	Besoins d'investissement total (privé) d'ici 2030 (USD, %) - Répartition (réseau, mini-réseau, hors réseau) et cuisson propre ; Répartition (production, transport, distribution et accès) (national et international)	6.5 milliards USD



Pilier	Mesures et indicateurs	Données (les plus récentes disponibles)
V. Renforcer la viabilité financière des entreprises publiques du secteur de l'électricité et leur capacité à fournir des d'électricité fiables, abordables et durables	Profitabilité financière des sociétés publics (selon les comptes audités) – Résultat net/perte (montant en USD et USD/kWh) pour les Discos, Transcos, Gencos	
	(Régulateur) Politique tarifaire, tarifs finaux moyens (par kWh) et trajectoire vers la réflexion des coûts (pourcentage actuel des coûts recouvrés pour atteindre l'objectif 2030)	tarif moyens MT/BT 102,65 FCFA/kWh (2025) Taux de recouvrement global actuel de 72,0% des factures émises dans l'exercice (sans monétisations)
	Montant total des subventions (FCFA/USD) en vue de la réfectivité des charges de l'opérateur (estimation)	67 milliards FCFA en 2025 soit 122 millions USD
	Pertes techniques et non techniques (commerciales et de recouvrement) globales : objectifs de réduction en % par an.	Pertes techniques (15%) Pertes non techniques (15%)
	Nombre de clients comptabilisés / non comptabilisés	Clients relevés 91,86% Clients facturés 90%
	Nombre de compteurs prépayés	641 644 compteurs (ENEO 2024)
	Niveau d'endettement – Paiements dus au gouvernement, aux IPP et aux autres fournisseurs	766,2 millions USD
	Niveau des arriérés – Créances sur le gouvernement / entités publiques (tout compteur prépayé)	Arriérés de l'administration publique : 10 milliards Arriérés des entités publiques : 72 milliards
	Revenus par type de client (par exemple, ménages, industries, commerce, mines, importations, etc.)	
	Plan de restructuration du capital (oui/non)	non
Délestage (par exemple, nombre moyen d'heures par jour et/ou MWh perdus estimés par an)	Durée d'interruption (SAIDI) : 57,6 jour/client/an soit 1382 heures/clients/ an	



ANNEXE III

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ AU CAMEROUN

- 1/ **la Constitution** ;
- 2/ **loi n°96/12 du 5 aout 1996** portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- 3/ **loi n°98/015 du 14 juillet 1998** relatif aux établissements classes dangereux, insalubres ou incommodes.
- 4/ **Loi n° 98-005** portant régime de l'eau
- 5/ **Loi n°2011/022 du 14 décembre 2011** régissant le secteur de l'électricité au Cameroun ;
- 6/ **loi n°2011/020 du 14 décembre 2011** portant loi de Finances en République du Cameroun pour l'exercice 2012 ;
- 7/ **Loi n°2023/008 du 25 juillet 2023** fixant le régime général des contrats de Partenariat Public Privé ;
- 8/ **loi n°2024/013 du 23 décembre 2024** portant loi de Finances en République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- 9/ **Ordonnance n°2025/002 du 18 juillet 2025** fixant les incitations à l'investissement en République du Cameroun ;
- 10/ **Décret n°2001/021/PM du 29 janvier 2001** fixant le taux, les modalités de calcul, de recouvrement et de répartition de la redevance sur les activités du secteur de l'électricité
- 11/ **Décret n°2012/0506/PM du 22 février 2012** portant redevance d'eau relative au stockage d'eau pour la production de l'électricité ;
- 12/ **Décret n°2012/2806 du 24 septembre 2012** portant application de certaines dispositions de la Loi 2011/022 du 14 septembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun ;
- 13/ **Décret n° 2012/501 du 7 novembre 2012** portant organisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie,
- 14/ **Décret n° 2013 /066/PM du 13 janvier 2013** fixant les modalités de réalisation de l'audit environnemental et social ;
- 15/ **Décret n° 2013 /0171/PM du 14 février 2013** fixant les modalités de réalisation d'étude impact environnemental et social ;
- 16/ **Décret n°2013/203 du 28 juin 2013** portant réorganisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité au Cameroun ;
- 17/ **Décret n°2015/0455 du 8 octobre 2015** portant création de la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL) ;
- 18/ **Décret 2020/244 du 04 mai 2020** portant réorganisation et fonctionnement de la société Electricity Development Corporation ;
- 19/ **Décret n°2020/497 du 19 août 2020** portant création, organisation et fonctionnement du Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité ;
- 20/ **Décret n°2022/110 du 4 mars 2022** portant réorganisation et fonctionnement de l'Agence d'Electrification Rurale ;
- 21/ **Décret n°2022/5074/PM du 4 juillet 2022** fixant les modalités d'exercice du contrôle de la conformité sociale du projet ;
- 22/ **Arrêté N° 00000013/MINEE du 26 janvier 2009** portant approbation du Règlement de Service de distribution publique d'électricité de la société AES SONEL (devenue Eneo S.A.)
- 23/ **Arrêté n°00000193/A/MINEE du 28 avril 2014** portant composition des dossiers de demande de concession, de licence, d'autorisation et de déclaration, ainsi que les frais y afférents ;



24/ **Arrêté n°000014/MINEE du 13 juin 2019** portant adoption et application du Code de marché de l'électricité au Cameroun ;

25/ **Arrêté n°000013/MINEE du 13 juin 2019** portant adoption et application du Code de raccordement au réseau public de transport de l'électricité au Cameroun ;

26/ **Arrêté conjoint n°00039/MINEE/MINFI du 07 août 2012** fixant le taux et les modalités de révision de la redevance d'eau relative au stockage d'eau pour la production de l'électricité sur le bassin de la Sanaga.

27/ **Arrêté n°00001/MINEPDED du 08 février 2016** fixant les différentes catégories d'opération dont la réalisation est soumise à une étude impact environnemental et social ;



ANNEXE IV

LISTE DES ACRONYMES

ANOR	Agence des Normes et de la Qualité
APD	Avant-Projet Détaillé
ARSEL	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
BOT	Built Operate and Transfert
CEEAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CSI	Centres de Santé Intégrés
DPDC:	Dibamba Power Development Company
EDC	Electricity Development Corporation
EDF	Electricité de France
ENRD	Energie Renouvelable Décentralisées
FDSE	Fond du Développement du Secteur
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
KPDC:	Kribi Power Development Company
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
NHPC: N	achtigal Hydro Power Company
PAEHR	Plan d'Actions de l'Electrification Hors Réseau
PDER	Plan Directeur d'Electrification Rurale
PDSE-2030	Plan de Développement du Secteur de l'Electricité à l'horizon 2030
PEAC	Pool Energétique d'Afrique centrale
PERACE	Projet d'Électrification Rurale et d'Accès à l'Électricité
PPA	Plan de Performance Annuel
PPP	Partenariats Publics-Privés
PRSEC	Plan de Redressement du Secteur de l'Électricité au Cameroun
RCA	République Centrafricaine,



RIN	Réseau Interconnecté Nord
RIS	Réseau Interconnecté Sud
SIE	Système d'information énergétique
SND 30	Stratégie Nationale de Développement pour la période 2020-2030
SONATREL	Société Nationale de Transport de l'Electricité
SONEL	Société Nationale d'Electricité



**LET'S CONNECT
300M PEOPLE
IN AFRICA TO
ENERGY BY
2030**

MISSION300
#PoweringAfrica

